



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES

DGER
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA RECHERCHE

4^E SCHEMA PREVISIONNEL NATIONAL DES FORMATIONS

2005 - 2009



Sommaire

Préface de Nicolas Forissier Secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales.....	1
Introduction.....	3
L'enseignement agricole et son environnement.....	4
1- L'enseignement agricole dans un contexte évolutif	4
1.1- Un contexte socio-économique en mutation	4
1.2- Un contexte législatif en évolution	5
1.3- Une démographie en baisse	5
2- L'enseignement agricole, composante active du service public d'éducation et de formation	6
3- L'enseignement agricole, des spécificités liées à son appartenance au ministère chargé de l'agriculture	7
Les orientations du 4 ^{ème} schéma prévisionnel national des formations.....	8
1- La mission d'enseignement et de formation professionnelle	8
1.1- La mise en œuvre d'un enseignement agricole de qualité	9
1.2- La place des formations générales, technologiques et professionnelles	9
1.3- L'adaptation des contenus de formation et des référentiels en réponse aux attentes de la société	10
1.4- Les secteurs professionnels	10
1.5- L'élévation des niveaux de formation et de qualification	13
1.6- L'optimisation, au niveau régional ou inter régional, de la complémentarité entre les trois dispositifs de formation	13
1.7- Les modalités de mise en œuvre des dispositifs de formation	14
1.8- La certification des compétences et la délivrance des diplômes et titres professionnels	14
2- La mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle	15
2.1- Les actions favorisant l'orientation des jeunes	15
2.2- L'émergence des projets personnels et professionnels des jeunes et des adultes	15
2.3- L'apprentissage de la citoyenneté	15
3- La mission d'animation et de développement des territoires	16
4- La mission d'expérimentation et de développement agricole	17
5- La mission de coopération internationale	17
Les principes d'organisation, de pilotage et d'évaluation.....	18
1- La mise en œuvre du 4 ^{ème} Schéma prévisionnel national des formations dans le contexte de la stratégie ministérielle de réforme	18
2- Les modalités de mise en œuvre des objectifs du 4 ^{ème} SPNF : une ambition partagée dans le cadre d'une contractualisation sur projets	18
2.1- Le renforcement de l'action de l'Etat au niveau régional	19
2.2- Une concertation et une coopération renouvelées avec les Conseils régionaux	19
2.3- La promotion des autres partenariats	19
2.4- L'affirmation du rôle des projets d'établissement	20
3- L'évaluation de l'Enseignement agricole	20
Conclusion.....	21
Annexes.....	22
Siglier	50

Préface de Nicolas Forissier

Secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales

La publication du schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole est toujours un événement important. Il concerne d'abord l'ensemble des femmes et des hommes qui font vivre au quotidien l'enseignement agricole. Il intéresse ensuite les centaines de milliers de jeunes qui choisissent, année après année, la voie du succès que représente en France l'enseignement agricole. Il touche enfin l'ensemble du monde de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des territoires ruraux, dont une partie de l'avenir se prépare ici. Le 4^{ème} schéma, qui a fait l'objet de l'arrêté du 11 juin 2004 publié au Journal Officiel du 29 juin 2004, fixe les orientations de l'enseignement technique agricole pour la période 2005 à 2009. Il est le fruit d'une large concertation qui doit être soulignée, avec un objectif clair : définir l'offre de formation de l'enseignement agricole pour les cinq années à venir.

Ce 4^{ème} schéma vient consacrer une démarche de cohérence et de mise en perspective. Construit à l'époque des accords de Luxembourg en juin 2003 sur la réforme de la Politique Agricole Commune, il a également bénéficié des réflexions sur le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, soumis au Parlement en 2004, et des premiers travaux sur la loi de modernisation agricole prévue en 2005.

Parallèlement, la participation de l'enseignement agricole au débat national sur l'avenir de l'école a été l'occasion de confirmer ses spécificités, sa réelle qualité et sa place, reconnue, dans notre système éducatif.

La réactivité est ainsi l'une des grandes forces de l'enseignement agricole, alors même que la modernisation de l'État invite chacun au mouvement. Je suis particulièrement attaché à une démarche pragmatique, afin de trouver le meilleur équilibre entre le pilotage national, qui garde toute sa pertinence dans la recherche d'une meilleure cohérence entre les différentes composantes de l'enseignement agricole, et le co-pilotage régional, dans le cadre de la deuxième grande étape de la décentralisation.

De plus, la mise en œuvre de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances nous invite à définir des objectifs identifiés et connus de tous, et à développer une démarche de résultats. En d'autres termes, une gestion moderne, dynamique et plus compréhensible par nos concitoyens. J'ai tenu à ce que l'enseignement agricole intègre cette dimension d'efficacité, en continuant de rechercher l'équité, tant dans l'accès que dans la qualité des formations. Cet équilibre doit se traduire dans la diversité des solutions adoptées sur l'ensemble du territoire français, en métropole comme dans les départements et territoires d'Outre-mer. Il s'agit bien là d'une ambition partagée, qui traduit la confiance que nous avons tous dans l'avenir de l'enseignement agricole.

Ainsi le 4^{ème} schéma national prévisionnel des formations, véritable « feuille de route » de l'enseignement agricole, trouvera son expression concrète et vivante, de manière cohérente, dans le développement de projets stratégiques, tant au niveau central et régional, que dans les projets d'établissements.

Et c'est à travers le respect de deux grands objectifs, que nous parviendrons ensemble à conforter les atouts de notre enseignement agricole, à valoriser son originalité et la richesse de ses compétences comme de ses expériences.

Le premier objectif vise à améliorer encore la qualité de notre système, par une meilleure qualification des hommes et des femmes, pour répondre toujours mieux aux besoins du monde du travail, avec une offre de formation diversifiée dans l'ensemble des secteurs professionnels en lien avec le milieu agricole et rural. La loi relative à la formation professionnelle nous invite à nous engager davantage dans cette formation tout au long de la vie, permettant l'adaptation des compétences à l'évolution des emplois et des métiers.

Le deuxième consiste à répondre toujours mieux aux attentes et aux besoins de la société, grâce à un système éducatif souple et innovant. La qualité et la variété de nos dispositifs de formation peuvent, à cet égard, se mesurer aisément au niveau de réussite des jeunes mais aussi des adultes qui leur font confiance. Le schéma met ainsi l'accent sur deux thématiques qui vont imprégner de plus en plus l'ensemble des formations : la dimension environnementale, dans un contexte de développement durable et l'alimentation, en termes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, voire de sécurité alimentaire.

Former et éduquer constituent toujours le plus beau défi que l'on puisse relever. Car construire l'avenir, c'est assurer nos emplois de demain, les capacités d'innovation et les compétences dont nos territoires auront besoin pour leur développement. J'en suis convaincu : l'enseignement agricole a tous les atouts pour réussir, par la pluralité des approches, des expériences, des compétences. Il sait être précurseur, s'adapter, évoluer en fonction des besoins réels des territoires dont il est l'un des acteurs indispensables. Il accueille aujourd'hui des jeunes de toutes origines et les conduit, avec un fort taux de succès, vers des emplois qui, il est vrai, évoluent eux aussi vers la tertiarisation. Nous devons d'ailleurs, parallèlement, mener une réflexion sur la spécificité du métier d'enseignant et de formateur mais aussi sur les conditions d'accueil et de vie scolaire dans nos établissements.

Le 4^{ème} schéma prévisionnel des formations de l'enseignement agricole va donc donner du sens, de la cohérence et de la lisibilité à notre action, à nos projets collectifs. Il va faciliter la concertation avec les Conseils régionaux, les ministères et encourager les partenariats, notamment avec les branches professionnelles. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de chacun pour mettre en œuvre, dans un souci de proximité et d'efficacité, les actions prévues dans ce schéma. Les hommes et les femmes qui font vivre l'enseignement agricole sont de vrais animateurs qui construisent l'avenir et contribuent à la vitalité de nos territoires ruraux. Alors que la société exprime de nouvelles exigences envers son école, son agriculture, son alimentation, son environnement, c'est plus que jamais ensemble que nous avancerons, afin de pérenniser et valoriser cette filière d'excellence.

Introduction

Réaffirmé et conforté par la loi d'orientation agricole de 1999, le schéma prévisionnel national des formations constitue la feuille de route à moyen terme de l'outil d'orientation de l'enseignement technique agricole lui-même intégré dans la problématique Formation-Recherche-Développement. Il donne les orientations pour le pilotage national des trois dispositifs de formation initiale, scolaire et par apprentissage, et de la formation professionnelle continue, au sein du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Il concerne la préparation des rentrées scolaires 2005 à 2009.

S'il s'inscrit dans la continuité du précédent, le quatrième schéma se situe à un moment clé où l'enseignement agricole est à la croisée des chemins. D'un système de formation bâti en réponse à la demande de formation des agriculteurs devenus des exploitants agricoles, l'enseignement agricole doit de plus en plus répondre à la demande de formation des acteurs des territoires qu'ils soient profondément ruraux ou bien périurbains.

Composante active du système éducatif national, l'enseignement agricole revendique sa spécificité, voire son originalité concernant sa pédagogie de projet basée sur des objets concrets du domaine du vivant, l'organisation et le fonctionnement de ses établissements de formation, véritables lycées des territoires, acteurs du développement local, aux missions multiples. Ce qui pourrait apparaître comme une prise de distance vis à vis du cœur du secteur de la production agricole, est en réalité un élargissement qui positionne ce secteur au centre des politiques du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, dans les secteurs de l'agriculture, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, la gestion des espaces naturels et ruraux, pour ne citer que quelques exemples.

Elaboré dans un contexte socio-économique en mutation, à l'heure d'une deuxième étape de décentralisation, ce quatrième schéma s'inscrit également dans le cadre d'une profonde réforme de l'État qui introduit la notion d'obligation de résultats. Aussi, les orientations nationales pour l'enseignement technique agricole qui constituent le cœur du 4^{ème} Schéma dans la première partie du document, sont-elles traduites dans la seconde partie du document en objectifs et indicateurs de résultats. Les orientations nationales doivent ainsi servir de base à la politique contractuelle basée sur le triptyque Projet-Contrat-Evaluation.

Ces orientations nationales seront déclinées en projets régionaux de l'enseignement agricole négociés avec les partenaires et adaptés aux identités des régions. Elles guideront l'élaboration des projets d'établissement dans lesquels la synergie des missions constitue la réponse du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales à la formation des jeunes et des adultes qui choisissent, ou choisiront demain, l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole et son environnement

1- L'enseignement agricole dans un contexte évolutif

1.1- Un contexte socio-économique en mutation

Les travaux conduisant à l'élaboration du 4^{me} Schéma Prévisionnel National des Formations se sont déroulés en 2003 et début 2004 dans un contexte géopolitique international particulièrement changeant.

La mondialisation est une réalité. L'existence d'une fraction importante de la population mondiale en sous-nutrition et en grande pauvreté génère un déplacement important des personnes vers les pays riches.

La globalisation croissante des économies, fortement dépendante du cycle de négociations commerciales de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), est devenue un enjeu important avec une attente forte pour le développement des échanges de produits alimentaires, en particulier les produits transformés, à l'échelle internationale.

L'élargissement de l'Union Européenne vers les pays d'Europe centrale et orientale concerne une population totale d'environ 105 millions d'habitants dans les dix pays concernés, dont 9,5 millions sont employés dans l'agriculture stricto sensu contre 8 millions dans l'Union Européenne actuelle pour une population totale de 370 millions d'habitants. Par ailleurs, le potentiel de production agricole de ces pays est important, leur surface agricole représentant 44% de celle de l'Union Européenne. La modernisation des secteurs agricoles des différents pays et leur intégration dans la Politique Agricole Commune (PAC) demeurent un défi majeur pour les années à venir.

La Politique Agricole Commune a, depuis ses origines, subi de nombreuses réformes. La dernière en date, adoptée au sommet de Luxembourg de juin 2003, ne manquera pas d'engendrer de nombreuses inflexions. Il est cependant trop tôt pour évaluer avec précision les conséquences que pourrait générer cette réforme tant du point de vue des flux des formations agricoles (initiales et continues) et agroalimentaires, que du point de vue des modifications des activités professionnelles et des capacités requises.

Les mutations récentes de l'agriculture, les crises qui l'ont traversée, les nouvelles attentes des consommateurs en matière d'environnement, de sécurité sanitaire et de qualité des aliments posent la question de la place de l'agriculture dans la société. Dans ce contexte, mais aussi face aux enjeux mondiaux et européens, la France affiche pour son secteur agricole une politique fortement axée sur le développement durable. Celui-ci conduit aussi à replacer l'agriculture dans les espaces où les agriculteurs sont devenus minoritaires. Le développement agricole ne peut donc plus se concevoir sans la participation de tous les acteurs sociaux et économiques du territoire rural, dans lequel le secteur des services accroît sa présence. Ainsi, dans un contexte socio-économique en pleine mutation, l'enseignement agricole doit préparer les jeunes aux métiers de demain et permettre aux adultes de s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises. L'apport des technologies nouvelles de l'information et de la communication dans l'acquisition de savoirs et de compétences nouvelles est un élément essentiel pour accompagner ces évolutions économiques mais aussi sociales et sociétales.

1.2- Un contexte législatif en évolution

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles sont par ailleurs largement concernés par plusieurs projets de lois : le projet de loi d'orientation pour le développement des territoires ruraux, celui relatif aux responsabilités locales, celui relatif à la formation professionnelle et au dialogue social, le projet de loi en faveur de l'emploi qui intégrera des dispositions concernant l'apprentissage, celui relatif à l'éducation et enfin, la future loi de modernisation agricole.

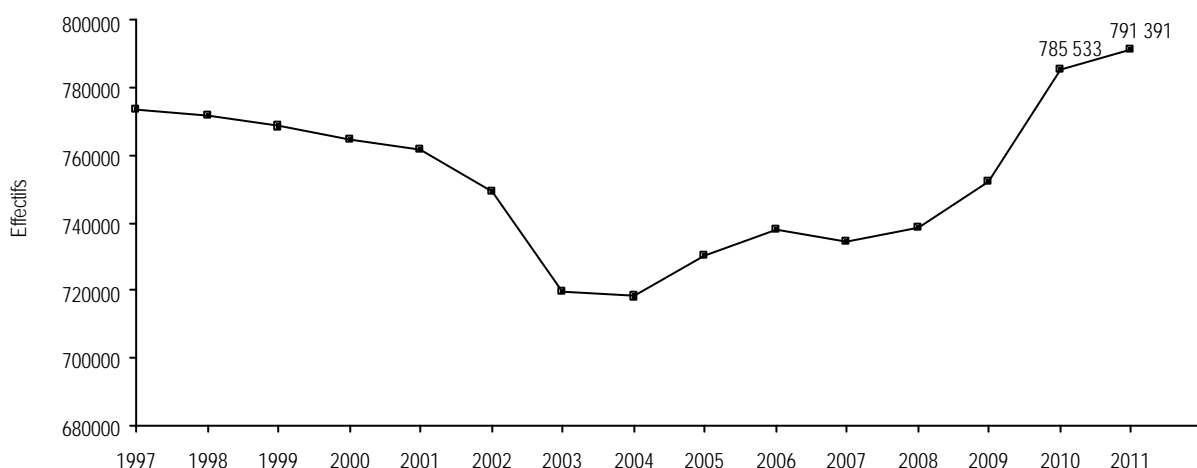
La Réforme de l'Etat, dans son volet « modernisation de la gestion publique », devra s'attacher à améliorer sa gestion des ressources humaines, à appliquer la réforme budgétaire par la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), à conduire une politique de contractualisation et à mettre en place le contrôle de gestion.

1.3- Une démographie en baisse

Le quatrième schéma doit prendre en compte l'ensemble des évolutions démographiques et sociologiques prévisibles pour la période 2005 à 2009.

L'étude de l'évolution prévisionnelle des effectifs concernant les élèves de CM2 (voir figure ci-dessous) pour la période concernée montre que le creux très important prévu de 2002 à 2005 pourrait avoir un impact sur l'enseignement agricole dès 2005 pour les classes de 4^{ème} et dès 2007 pour les classes de seconde générale et technologique et seconde professionnelle.

Effectifs des CM2 (France métropolitaine) : Constats et Prévisions



En outre, la décennie à venir sera marquée par des départs massifs à la retraite qui ne seront pas compensés par les générations entrant sur le marché du travail. Cette situation nouvelle pourrait devenir problématique au regard des besoins en main d'œuvre, même si les problèmes ne se posent pas de manière uniforme dans toutes les branches, toutes les professions et tous les territoires. Des tensions ne manqueront pas d'apparaître dans les secteurs peu attractifs, en déficit d'image.

Dans cet environnement, l'éducation joue un rôle de premier plan. Elle permet à chacun de comprendre à la fois la complexité du monde et de prendre sa place dans cet univers changeant. Elle contribue à construire l'identité collective à travers l'accès à la connaissance et l'exercice d'une pleine citoyenneté.

2- L'enseignement agricole, composante active du service public d'éducation et de formation

En tant que composante du système éducatif, l'enseignement agricole contribue aux objectifs de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. Il y prend toute sa place par une coopération étroite avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche. Cette contribution, qui respecte la spécificité et l'autonomie de l'enseignement agricole, s'exerce dans le cadre d'une cohérence globale du système éducatif.

L'enseignement agricole comporte différents dispositifs de formations (scolaire, apprentissage et formation professionnelle continue y compris formation ouverte et à distance) qui, ensemble, ouvrent sur trois voies de formations : formations générales, formations technologiques et formations professionnelles. L'ensemble de ces dispositifs contribue à l'élévation de niveaux de qualification ainsi qu'à la réussite et à l'insertion des jeunes et des adultes formés.

La voie générale permet, par les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, de remotiver les jeunes en leur proposant un parcours qui les conduise à la préparation d'un diplôme professionnel par la voie scolaire ou par l'apprentissage. Elle mène, par les classes de seconde générale et technologique, à une orientation vers différents baccalauréats, que ce soit au sein de l'enseignement agricole ou à l'Education nationale. Elle contribue à former des bacheliers scientifiques avec un parcours propre à l'enseignement agricole. Enfin, elle offre aux jeunes qui le souhaitent, grâce à des classes préparatoires spécifiques, la possibilité d'accéder aux écoles supérieures agronomiques et vétérinaires après le baccalauréat scientifique et le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA).

La voie technologique s'est substituée pour partie au brevet de technicien agricole à partir de 1993. Elle conduit de nombreux élèves sortant de seconde générale et technologique et certains élèves titulaires d'un Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA), à l'obtention d'un baccalauréat technologique en deux ans, porte d'entrée à la poursuite d'études supérieures. Les résultats obtenus au BTSA pour les titulaires d'un baccalauréat technologique sont des plus encourageants : 78% d'entre eux obtiennent le diplôme.

La voie professionnelle est largement présente dans l'enseignement agricole. Elle permet aux jeunes et aux adultes d'acquérir un niveau de formation et de qualification reconnu. Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA), BEPA, Baccalauréat professionnel, Brevet de Technicien Agricole (BTA), BTSA, Brevet Professionnel Agricole (BPA), Brevets professionnels, certificats de spécialisation, voire diplômes d'ingénieurs constituent l'éventail des diplômes proposés par les différents dispositifs de formation.

La mise en place de licences professionnelles en partenariat avec les universités constitue un fait majeur depuis la rentrée 2000 et permet à de nombreux titulaires d'un BTSA d'accéder à un niveau II.

Les établissements d'enseignement agricole proposent une large offre de formation en associant formation initiale et formation continue. Ils se présentent comme de véritables « lycées des métiers » mais vont au-delà en y intégrant les formations générales. C'est ainsi qu'ils sont à même d'apporter des éléments de réponse à la mise en œuvre d'une formation tout au long de la vie, de développer des activités de conseil et d'ingénierie, des activités de bilans de compétences et de validation des acquis qui seront une réponse aux besoins correspondant à des parcours professionnels moins linéaires.

L'enseignement agricole participe activement à la promotion des filles et des garçons, des femmes et des hommes qu'il accueille, à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle et, de fait, à la démocratisation de l'éducation et de la formation. La mission d'insertion, inscrite dans le code rural, et fondée sur les principes de la loi d'orientation sur l'éducation, devient un enjeu majeur pour tous les établissements. Sa mise en œuvre se traduit par des actions concrètes qui permettent de placer les jeunes et les adultes en situation de devenir acteur de leur formation et de leur projet professionnel.

L'enseignement agricole sait également jouer pleinement un rôle de motivation et de remotivation pour les jeunes qui n'ont pas trouvé leur place au collège ou pour ceux qui souhaitent découvrir plus tôt les métiers de l'agriculture ou du milieu rural. Ils peuvent ainsi construire progressivement une future orientation professionnelle. Il en est de même pour les adultes qui veulent accroître leur niveau de qualification ou développer un nouveau projet professionnel.

Les atouts de l'enseignement agricole sont multiples : la taille et l'organisation des établissements, l'existence d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques, les stages en exploitations agricoles et entreprises, l'ouverture des établissements sur l'extérieur, les démarches pédagogiques, la présence

d'ingénieurs intervenant dans les formations,.... Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle.

L'enseignement agricole est ouvert, il permet aussi le retour d'élèves vers le dispositif de l'éducation nationale à des niveaux divers (après la classe de 4^{ème}, de 3^{ème}, en fin de seconde ...).

Dans ce contexte et à la suite du débat national sur l'avenir de l'Ecole, le ministère chargé de l'agriculture a toute sa place dans la préparation de la loi d'orientation sur l'Ecole.

3- L'enseignement agricole, des spécificités liées à son appartenance au ministère chargé de l'agriculture

La loi du 9 juillet 1999 précise que l'enseignement et la formation professionnelle agricoles dispensés par les établissements publics et privés d'enseignement agricole « ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural, forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement ». L'enseignement agricole contribue également à l'animation du milieu rural, à l'insertion, au développement et à l'expérimentation, à la coopération internationale.

L'enseignement agricole a aussi pour mission d'accompagner les politiques publiques relevant du ministère chargé de l'agriculture.

L'objectif initial de l'enseignement agricole, la formation des chefs d'exploitation, demeure une priorité. Mais la diversification des emplois et des métiers qui se développent en amont et en aval de la production agricole doit également être prise en compte. Ainsi, il doit former des professionnels compétents pour conduire des exploitations présentant des systèmes de production compétitifs, pour assurer une production agricole de qualité, pour prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture et pour valoriser l'espace rural. Mais il doit également anticiper les mutations sociales et professionnelles et proposer des formations en adéquation avec les besoins du monde rural. De nombreux établissements ont ainsi, par exemple, axé leurs formations sur la transformation et la commercialisation des produits issus de l'agriculture.

L'enseignement agricole offre depuis de longues décennies des formations aux métiers de l'aménagement, aménagement forestier et paysager dans un premier temps, aménagement des espaces naturels et ruraux dans un second temps complété par la gestion de l'eau.

La mutation profonde de l'espace rural, qui ne se superpose plus à l'espace agricole, conduit à de nouveaux enjeux qui concernent étroitement l'enseignement agricole. Le secteur des services est amené à évoluer vers les services aux entreprises mais aussi services aux collectivités et services aux personnes. La demande sociale liée au vieillissement de la population, à une demande de cadre de vie de qualité, à la prévention des catastrophes naturelles gagne rapidement du terrain.

Enfin, les spécificités de l'enseignement agricole prennent racine sur des liens historiques avec les milieux professionnels agricoles qui ont abouti à la généralisation des pratiques d'alternance école-entreprise dans les cursus de l'ensemble des diplômes et titres professionnels délivrés.

Les orientations du 4^{ème} schéma prévisionnel national des formations

Le quatrième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole concerne la période 2005-2009 et s'intéresse à l'enseignement technique agricole au travers des différents dispositifs de formation.

Son originalité réside dans son double ancrage, d'une part dans le système éducatif national et, d'autre part, dans les milieux professionnels rattachés au MAAPAR. Si la formation aux métiers du vivant est au cœur des préoccupations de l'enseignement agricole, l'ensemble des missions qui lui sont confiées traduit aussi la volonté d'intervenir dans les dynamiques territoriales, principalement dans l'espace rural.

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a actualisé la formulation des missions énoncées par les lois de juillet et décembre 1984. La loi relative au développement des territoires ruraux, en cours de discussion parlementaire au printemps 2004, devrait également actualiser la mission relative à l'animation et au développement des territoires.

Les cinq missions confiées par le législateur à l'enseignement agricole constituent le cadre de référence et le socle fondateur de la composante du système éducatif qu'est l'enseignement agricole.

Cette écriture dispose que l'enseignement et la formation professionnelle agricoles remplissent les missions suivantes :

- ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- ils participent à l'animation du milieu rural (mission en cours d'évolution),
- ils contribuent à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes,
- ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée,
- ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

C'est par le biais du projet d'établissement, synthèse locale de la mise en oeuvre de ces missions, que s'articulent les actions conduites en synergie les unes avec les autres au service de l'ensemble des formés : élèves, étudiants, apprentis et stagiaires.

1- La mission d'enseignement et de formation professionnelle

L'objectif recherché est de conforter un enseignement agricole de qualité qui tienne compte, à la fois, de l'évolution du monde du travail, de l'évolution des métiers et de la demande des jeunes et des familles. Il doit contribuer au développement personnel des apprenants et à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

1.1- La mise en œuvre d'un enseignement agricole de qualité

Afin de consolider les résultats obtenus, particulièrement en terme d'insertion, l'enseignement et la formation professionnelle agricoles doivent poursuivre, sans relâche, l'effort visant à améliorer la qualité de la formation de façon à favoriser la promotion sociale des jeunes et des adultes accueillis.

A cet effet, une attention soutenue devra être portée :

- à la qualité de l'enseignement dispensé ;
- à la qualité de la vie scolaire dans les établissements ;
- aux résultats aux examens : la réussite maximale sera recherchée ;
- aux abandons en cours de cycle des élèves et ruptures de contrat des apprentis : ils doivent être combattus de manière volontariste dans tous les cycles et particulièrement en 4^{ème}, 3^{ème} et en BTSA. Les sorties du dispositif sans qualification devront être réduites le plus possible ;
- aux possibilités de poursuites d'études pour le plus grand nombre des apprenants ;
- à la synergie entre les missions ;
- à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et adultes ;
- à l'éducation à la citoyenneté et la prévention des conduites à risque ;
- à la poursuite des démarches qualité engagées dans les CFA et CFPPA à l'aide de la charte d'engagement (certification J.O. du 06 février 2002) ainsi que dans les autres centres de formation.

1.2- La place des formations générales, technologiques et professionnelles

Les formations générales trouvent leur justification au sein de l'enseignement agricole par les perspectives qu'elles présentent aux jeunes de poursuivre des études vers des formations technologiques ou professionnelles. Leur spécificité dans les méthodes pédagogiques et les supports utilisés liés à l'environnement professionnel contribuent également à valoriser ces formations générales. Elles offrent de véritables parcours de découverte des sciences du vivant, de la complexité des territoires ruraux. Elles sont à dimensionner en fonction des poursuites promotionnelles possibles dans un système qui doit rester ouvert.

Le succès des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} est indéniable. L'enseignement agricole doit continuer à accueillir dans ces classes les élèves qui souhaitent concrétiser un projet personnel et élaborer un projet professionnel dans un contexte mieux adapté à leurs besoins. Chaque jeune doit trouver ou retrouver le goût d'apprendre et s'insérer, tant scolairement que socialement. Aussi, comme le prévoient les textes cosignés avec le Ministère chargé de l'Education nationale, les contenus, disciplines, horaires de formation et évaluations seront adaptés pour prendre en compte la spécificité de l'enseignement agricole tout en maintenant les objectifs généraux assignés à ces classes. Chaque jeune doit pouvoir se présenter avec succès au dispositif d'évaluation de fin de 3^{ème}.

La classe de seconde générale et technologique permet aux élèves de préserver des possibilités d'orientation vers des baccalauréats généraux ou technologiques tant dans l'enseignement agricole qu'à l'Education nationale. Une politique de recrutement ambitieuse et volontariste permettra de renforcer les voies générale et technologique dès la classe de seconde.

Les filières conduisant au baccalauréat scientifique dont les bons résultats méritent d'être mieux connus, doivent être maintenues, adaptées voire développées.

Les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement agricole proposent aujourd'hui une large gamme de formation à des jeunes et des adultes intéressés par les métiers concernant les sciences biologiques, l'agronomie, la forêt, la nature, l'horticulture, les animaux, l'agroalimentaire, l'aménagement, les services en leur offrant des parcours diversifiés où l'élévation des niveaux de formation est accessible à chacun.

Dans ce contexte, il est nécessaire de :

- renforcer la filière conduisant au baccalauréat technologique en la structurant en un seul baccalauréat avec quatre spécialités (production, aménagement, transformation et services). Cette perspective s'inscrit dans un souci de simplification et d'amélioration de la lisibilité de cette filière spécifique à l'enseignement agricole bâtie autour des mots-clés : "agronomie – environnement - alimentation",
- observer l'expérimentation conduite au ministère chargé de l'Education nationale permettant à des jeunes, de préparer un baccalauréat professionnel en trois années après la classe de troisième. Il faudra, le moment venu, examiner si ce dispositif est applicable pour les formations agricoles peu attractives mais ayant un fort potentiel d'emplois.

1.3- L'adaptation des contenus de formation et des référentiels en réponse aux attentes de la société

Dès son origine, l'enseignement agricole a eu l'ambition de répondre à des préoccupations liées au vivant et aux produits que l'homme en obtient, aux territoires et à leurs acteurs. Ces trois grands champs d'études apparaissent aujourd'hui comme susceptibles de fonder et de permettre l'acquisition par les élèves d'une culture commune. Ils contribueront à marquer l'identité de l'enseignement agricole et aideront à établir des ponts entre les différents secteurs que sont la production, l'aménagement, la transformation, la commercialisation et les services en espace rural. Par ailleurs, un tronc commun d'enseignement général garantit la parité de niveau scolaire avec celui des formations homologues du ministère chargé de l'Education nationale.

En plus de l'évidente dimension économique et sociale, les enjeux de l'agriculture sont désormais intégrés dans deux sous-ensembles majeurs de préoccupations sociétales : les préoccupations environnementales et les préoccupations de qualité et d'innocuité alimentaires au niveau planétaire, dans un objectif de développement durable. Ces deux préoccupations se traduisent en termes de domaines de savoirs, d'aptitudes et d'attitudes et conduisent à deux axes d'orientation :

- L'enseignement agricole doit répondre de manière plus large aux préoccupations environnementales de la société. Pour cela, il doit prendre en compte la préservation et la gestion des ressources naturelles (eau, biodiversité, sol), les paysages, notamment dans leur dimension patrimoniale, ainsi que les besoins des populations et des actifs du milieu rural, dans un objectif de développement durable (approches économiques, sociales et environnementales).

- L'enseignement agricole doit faire de l'alimentation, en y incluant la nutrition et la santé, un élément de culture commune et de développement scientifique et technologique pour tous les apprenants de l'enseignement agricole. Jusqu'à maintenant l'enseignement agricole s'est diversifié à partir d'une culture agronomique restée dominante et n'a pas fait de l'alimentation un élément de sa culture identitaire. Cette nouvelle donne implique pour les futurs formés, l'appréhension globale de la chaîne alimentaire, l'éducation du consommateur, le renforcement des liens entre les sciences agronomiques et la nutrition, l'introduction de la sociologie de l'alimentation, du niveau individuel au niveau mondial.

Ces orientations, qui concernent tous les secteurs de la formation (production, aménagement, transformation, commercialisation, services) et tous les dispositifs de formation, devront être complétées par les rénovations des filières concernées. Celles-ci feront l'objet d'une programmation permettant de valoriser le travail effectué par la nouvelle Commission scientifique et pédagogique consultative qui, elle-même, viendra éclairer les travaux de la CPC (Commission professionnelle consultative). Ce sera également l'occasion de rendre homogènes les grilles horaires des différents référentiels.

La culture commune concerne l'analyse des rapports entre agriculture et société, incluant l'étude des fonctions présentes et passées de l'agriculture (pour mieux cerner la notion de la multifonctionnalité) et des territoires ruraux, celle des systèmes de production et des systèmes agraires, la réflexion sur les différents modèles du développement et la perspective nouvelle du développement durable.

Elle touche aussi l'approche pluridisciplinaire (notamment sous un angle scientifique, technologique et sociologique) des notions de chaîne alimentaire et de système alimentaire. L'interdépendance des éléments de la chaîne doit être mise en exergue avec le souci de la prise en compte des attentes des consommateurs tout au long de la chaîne.

Elle concerne enfin l'étude de la mobilisation et de la gestion du vivant et des ressources renouvelables. C'est l'occasion de poser le problème de la durabilité des modèles de développement.

1.4- Les secteurs professionnels

L'enseignement agricole doit continuer à couvrir les quatre secteurs professionnels de la production, la transformation, l'aménagement et des services, et répondre prioritairement aux besoins de formation dans les secteurs de la production agricole et des industries de transformation agroalimentaires.

1.4.1- Les secteurs professionnels prioritaires

· Le secteur de la production et de la commercialisation des produits issus de l'agriculture
Le secteur de la production agricole est la mission originelle et reste une priorité de l'enseignement agricole d'autant que les effectifs sont globalement en baisse depuis 1999 (-10%). Les formations du secteur doivent accompagner la politique volontariste d'installation ainsi que celle du développement du

salariat tant dans le domaine de la production que dans les secteurs liés aux activités de l'agriculture, de l'horticulture, des agroéquipements, de l'aquaculture, ...

Depuis près d'un demi-siècle, l'agriculture française a vécu de profondes transformations. La plus spectaculaire concerne la diminution du nombre d'exploitations : 2,3 millions en 1955, 664 000 au dernier recensement de 2000. A cela, il faut ajouter un agrandissement concomitant de leur taille avec un développement de l'emploi salarié mais aussi un rajeunissement du monde agricole et un visage plus féminin.

Evolution des actifs agricoles permanents en milliers de personnes

	1970	1979	1988	2000
Chef d'exploitation	1.588	1.263	1.017	664
Co-exploitants	3	7	72	100
Conjoints	1.052	732	521	248
Autres actifs familiaux	869	453	260	143
Salaires permanents	335	233	161	164
Total actifs permanents	3.847	2.688	2.031	1.319

S'il est prématuré de mesurer l'impact de la réforme de la politique agricole commune, des prochains élargissements de l'Union Européenne ou encore des négociations de l'OMC, il est évident que la conduite des exploitations et entreprises agricoles s'en trouvera profondément marquée. En conséquence, l'apprentissage de la prise en compte de l'incertitude devient, plus que jamais, un paramètre essentiel et permanent du métier d'exploitant agricole.

Les formations préparant aux métiers de la production (agricole, viticole, horticole, ...) représentent plus de 30% des classes en formation scolaire initiale. L'offre actuelle doit être maintenue autant que possible afin de répondre non seulement aux besoins de l'installation en agriculture mais également aux besoins en emplois salariés.

Plusieurs types d'actions devront être réalisées, notamment :

- engager une campagne de communication et de promotion des diverses filières de la production agricole, en particulier celle des agroéquipements. Cette dernière doit être mieux identifiée pour attirer des jeunes dans une filière où les emplois se développent. Les conventions de coopération avec les branches professionnelles concernées constituent l'une des réponses à privilégier ;

- favoriser l'accueil, dans les formations du secteur de la production, de jeunes non issus de familles d'agriculteurs en adaptant les modalités pédagogiques. De plus une attention particulière sera portée à l'accueil des jeunes filles dans ces filières ;

- mettre à jour le référentiel du métier de « responsable d'exploitation agricole » afin de prendre en compte les nouvelles compétences indispensables à l'exercice d'un métier en pleine évolution et au développement de l'emploi salarié. Ainsi, à côté des compétences liées aux pratiques professionnelles et à la gestion de l'entreprise, de nouveaux savoirs seront à intégrer dans la formation : la communication sur les produits et sur le métier, la gestion des ressources humaines, le droit du travail, la prise de décision, la connaissance des filières de transformation ainsi que les approches liées à la qualité ;

- rénover prioritairement les BTS du secteur de la production : productions animales, productions horticoles, viticulture et œnologie en intégrant davantage les préoccupations environnementales et de sécurité sanitaire des aliments et en s'inscrivant dans les concepts d'agriculture durable, raisonnée, biologique, etc.

Pour le secteur de la commercialisation des produits issus de l'agriculture, la création dès la rentrée 2003, des deux baccalauréats professionnels "technicien vente et conseil-qualité" (produits alimentaires, vins et spiritueux) confirme la place de l'enseignement agricole sur le secteur, en complémentarité avec le ministère chargé de l'Education nationale. Pour construire l'ensemble de la filière commercialisation, il conviendra d'engager la rénovation du BEPA services "spécialité vente".

· Le secteur de la transformation des produits issus de l'agriculture

L'enseignement agricole doit afficher une politique ambitieuse pour maintenir et développer, dans le secteur, une offre de formation attractive et cohérente avec les emplois disponibles.

Les formations du secteur de la transformation, et en particulier celui des industries agroalimentaires, pourtant présentes à tous les niveaux de l'enseignement agricole, voient leurs effectifs régresser fortement depuis 1998 (- 28%). L'analyse de la situation actuelle avec l'industrie agroalimentaire doit rapidement donner lieu à un plan d'actions volontariste et ambitieux, en vue d'améliorer la représentation des métiers dans le cadre des conventions passées avec les branches professionnelles.

De plus, une étude concernant les métiers de la filière transformation animale en lien avec les enjeux de qualité et de sécurité sanitaire devra être réalisée. Elle devra permettre la mise en place de nouveaux diplômes, mieux adaptés aux demandes des industries agroalimentaires.

Concernant les diplômes existants, il faudra actualiser le BTSA Industries Agroalimentaires (IAA) et Analyses Agricoles Biologiques et Biotechnologiques (ANABIOTEC). Le BEPA laboratoire comme le baccalauréat bio industries de transformation (BIT) devront être rénovés en liaison avec le ministère chargé de l'Education nationale. Le BTA Laboratoire devra donc trouver sa place dans le nouveau baccalauréat technologique et dans le baccalauréat professionnel BIT rénové.

Enfin, le développement des activités de transformation des produits à la ferme doit être pris en compte dans les référentiels de formation.

.1.4.2- Les autres secteurs professionnels

· Le secteur de l'aménagement

Le secteur de l'aménagement regroupe les métiers de la forêt, du paysage, de l'eau et de la gestion des espaces naturels et ruraux. Il a continué à se développer régulièrement ces dernières années (+ 8,5% pour la période 1997-2003).

Les formations liées au secteur jouent un rôle essentiel dans l'enseignement agricole en assurant un lien privilégié de rencontre et de reconnaissance mutuelle des acteurs du milieu rural mais aussi entre ceux du milieu rural et du milieu urbain.

Le secteur connaît une très forte diversification des emplois. Tous les niveaux de qualification sont pertinents même si l'on constate une tendance à l'élévation du niveau de qualification à l'embauche.

Les débouchés offerts par la gestion des espaces naturels et ruraux restent toutefois en deçà de l'intérêt suscité auprès du public en formation.

L'offre actuelle est globalement suffisante. Toutefois, quelques adaptations devront être réalisées, en particulier :

- rénovation du BTSA "gestion et protection de la nature",
- transformation du BTA "gestion de la faune sauvage" en baccalauréat professionnel, intégrant la poursuite d'étude du BEPA "entretien des espaces naturels et ruraux".

· Le secteur des "services" en milieu rural

Le secteur des services en milieu rural regroupe des formations nombreuses et diverses qui concernent aussi bien les services aux entreprises et aux organisations que les services aux personnes. D'autres types d'activités, par exemple les activités hippiques, le tourisme rural, ... font également partie du secteur.

Si les effectifs accueillis sont en diminution pour les formations conduisant aux métiers de la distribution et de la commercialisation, ils ont progressé dans le secteur des services en milieu rural pour lequel l'offre de formation couvre désormais tous les niveaux de qualification. La transformation du BTA en baccalauréat professionnel impliquera l'ajustement des formations de niveau V du même secteur. Les résultats de l'étude d'insertion des formés par le BTSA Services en espace rural permettront d'apprécier la possibilité de sortie du statut expérimental actuel.

En s'appuyant sur les dispositions nouvelles prévues par le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, l'enseignement agricole adaptera ses moyens d'action, dont la formation initiale, pour répondre de manière pertinente aux nouveaux emplois identifiés et pour établir les partenariats avec les représentants des secteurs professionnels d'employeurs.

Le secteur est partagé avec le ministère chargé de l'Education Nationale. Par ailleurs, certains emplois (par exemple, animation d'un public ou intervention auprès de personnes) font l'objet de cadres d'emplois régis

par des certifications délivrées par les ministères des Affaires Sociales, du travail et de la solidarité, de la Santé, ou des Sports. La recherche des complémentarités et des partenariats avec ces départements ministériels devrait favoriser l'accès aux différentes certifications existantes ou des validations partielles de parcours.

Si l'offre actuelle est suffisante, elle devra cependant davantage prendre en compte les besoins des territoires, notamment dans le cadre de la pluriactivité des exploitations agricoles ainsi que les besoins spécifiques des populations des communes rurales.

Ainsi, les adaptations suivantes devront être réalisées :

- la fin de la transformation du BTA « Services en milieu rural » en baccalauréat professionnel et l'adaptation en conséquence des contenus des formations BEPA correspondantes,
- la sortie du statut expérimental du BTSA « services en espace rural » se fera en fonction des résultats de l'étude de l'insertion des formés.

1.5- L'élévation des niveaux de formation et de qualification

L'un des objectifs du présent schéma est de favoriser l'élévation des niveaux de qualification car la mobilité professionnelle est une réalité sociale qui ne peut que s'accroître dans les années à venir. L'offre de formation doit favoriser la réussite des changements professionnels inhérents à la société contemporaine. Elle concerne chaque grand domaine professionnel à tous les niveaux : du CAPA à l'entrée dans les classes de l'enseignement supérieur. La réponse appropriée à ce défi réside dans une formation personnelle d'aussi haut niveau que possible pour tous les publics accueillis : élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle. Un tel projet est cependant voué à l'échec si des passerelles entre voies de formation ne sont pas assurées. Les passages d'une filière à une autre doivent par conséquent être proposés à tous les niveaux de formation.

L'offre de formation doit aussi permettre aux adultes de valoriser leur expérience et, chaque fois que possible, de la faire valider pour l'obtention d'une certification. La démarche s'inscrit dans un objectif de promotion sociale.

La cohérence et la continuité des parcours de formation devront s'organiser dans le cadre des projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA). Pour chaque diplôme ou titre professionnel, la complémentarité des établissements en régions ou inter régions, voire au niveau national pour les formations rares s'impose.

De plus, l'enseignement agricole doit promouvoir les possibilités de poursuite d'études supérieures, courtes et longues. Une attention toute particulière sera portée sur l'accueil en BTSA de publics issus de différents baccalauréats afin de leur donner des conditions optimales de réussite. De même, la possible poursuite d'études des étudiants de BTSA en licences professionnelles et voire en licences générales devra être identifiée et favorisée notamment par la promotion des partenariats avec l'Université, les branches professionnelles et, partout où c'est possible, avec les établissements de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Enfin, les structures de formation devront faciliter l'accès à l'enseignement supérieur long des bacheliers technologiques de l'enseignement agricole (CPGE TB) en partenariat avec le ministère chargé de l'Education nationale.

La situation de l'Outre-Mer devra continuer à s'apprécier de manière spécifique en fonction de l'histoire, des perspectives liées à la démographie scolaire et du contexte local. En effet, l'agriculture et les activités annexes occupent, malgré le caractère secondaire ou occasionnel de l'emploi, une part importante de la population active. Les efforts d'adaptation réalisés ces dernières années dans les départements d'Outre-Mer et en Nouvelle-Calédonie doivent être poursuivis avec la nécessité d'une avancée en Polynésie Française et à Mayotte.

1.6- L'optimisation, au niveau régional ou inter régional, de la complémentarité entre les trois dispositifs de formation

La complémentarité entre les dispositifs scolaire, d'apprentissage et de formation continue doit être optimisée en concertation avec les Régions et les branches professionnelles et traduite dans le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA). Les partenariats avec les branches professionnelles au travers des conventions nationales de coopération déclinées en fonction des réalités régionales, devront être développés. Dans le cadre de l'élaboration des Plans régionaux de développement de formation professionnelle des jeunes et des adultes (PRDF), les DRAF devront notamment avec les services du ministère chargé de l'Education nationale, participer de façon active à la concertation engagée par les

Régions et dans le respect des compétences partagées. Cette concertation devra être complétée par des réflexions au niveau national avec l'ensemble des régions dès que la mise en place du Conseil territorial de l'éducation le permettra.

L'élaboration et la signature de contrats d'objectifs territoriaux, constituera dans chaque région, un moyen pour renforcer le socle du partenariat Etat / conseil régional / branches professionnelles.

1.7- Les modalités de mise en œuvre des dispositifs de formation

Qualifié d'original, souple et innovant, l'enseignement agricole doit s'attacher à favoriser l'individualisation et les initiatives locales par la promotion de l'innovation dans les contenus et l'organisation des formations en valorisant notamment les acquis de la recherche.

Pour cela, il conviendra de mettre en place un dispositif de repérage, d'impulsion, de capitalisation et de diffusion des innovations en éducation et formation. Le rôle des Etablissements Publics Nationaux (EPN), comme celui de l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA) et de l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD) est essentiel dans l'expérimentation pédagogique et dans la diffusion des innovations, notamment en les positionnant à l'interface entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

Les centres de formations des personnels des établissements privés sont incités à appliquer la même démarche.

Dans cet esprit, les établissements seront encouragés à davantage utiliser l'autonomie pédagogique qui leur est réservée afin de mieux répondre à la spécificité des besoins locaux des acteurs des territoires. Parallèlement, la construction de tous les référentiels de formation, et en particulier celle du baccalauréat professionnel, devra laisser une part à l'initiative locale dans un cadre défini. Ces initiatives devront être identifiées et capitalisées dans des bases de données accessibles à tous.

Les parcours individualisés pour l'ensemble des publics en formation doivent prendre plus de place. Ils sont à construire en prenant en compte les acquis des apprenants et leurs projets. Si cette pratique est largement répandue pour les formations dispensées par apprentissage ou dans le cadre de la formation professionnelle continue, son développement en formation initiale scolaire visant ainsi une plus grande autonomie des apprenants devra être examiné. Il s'agit, par exemple, de donner aux équipes pédagogiques les moyens et la possibilité d'adapter la taille du groupe-classe pour tenir compte de l'hétérogénéité des publics notamment en début de cycle de formation.

La mise en œuvre de dispositifs de formation ouverte et/ou à distance (DFOAD) s'intègre dans une stratégie d'avenir pour l'enseignement agricole et prend tout son sens dans une complémentarité avec les modalités classiques de formation. Leur développement doit permettre à l'appareil de formation de s'adapter aux exigences de plus en plus fortes des publics dans le cadre de la formation tout au long de la vie et de la promotion sociale. Enfin, de par leur nature et leur mode de développement, la mise en œuvre de ces dispositifs demandera une réflexion à la fois sur l'organisation de l'enseignement et des formations ainsi que sur l'organisation de l'établissement dans son territoire.

Conformément à la résolution adoptée à Athènes en novembre 2003, l'enseignement agricole doit continuer à favoriser l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Ainsi, tout jeune ou adulte accueilli dans l'enseignement agricole doit acquérir des compétences reconnues en usage de l'informatique et de l'internet.

1.8- La certification des compétences et la délivrance des diplômes et titres professionnels

La richesse de l'enseignement agricole est aussi dans la diversité de ses modes de certifications. Il est fondamental de reconnaître le rôle formateur du monde du travail et la capacité offerte à chaque adulte de se former tout au long de sa vie. Il faut relever le défi de l'obtention des titres et diplômes professionnels par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les établissements sont encouragés à s'engager dans le dispositif d'information, d'orientation et d'accompagnement des candidats à la VAE.

L'adaptation de l'offre de formation des centres de formation pour adultes devra prendre en compte les nouveaux droits introduits par le projet de loi sur la formation tout au long de la vie et les dispositifs qui les accompagnent. Les modalités d'adaptation des durées de formation, en particulier celles des certificats de spécialisation, au nouveau contexte juridique de la formation tout au long de la vie (VAE, Droit individuel à

la formation, Contrats de professionnalisation) devront être étudiées. L'écriture des référentiels sera adaptée pour faciliter l'identification des compétences acquises par l'expérience professionnelle et pour accompagner cette étape par la formation des jurys.

2- La mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle

En accueillant des élèves, des apprentis et des étudiants dans l'enseignement technique ainsi que des stagiaires en formation professionnelle continue, l'enseignement agricole doit leur assurer une insertion scolaire, sociale et professionnelle.

La mission est un véritable engagement vis à vis des jeunes et de leurs familles ainsi que vis à vis des adultes en formation. L'enseignement agricole doit assurer à chacun les conditions propices à l'exercice de la citoyenneté. Il doit lui apporter les éléments fondamentaux pour son apprentissage de la vie collective et pour son insertion dans la société de demain. Les conditions d'accueil et de formation doivent favoriser la diversité et l'originalité des parcours de formation pour chacun en renforçant plus particulièrement les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

2.1- Les actions favorisant l'orientation des jeunes

Si l'enseignement agricole bénéficie aujourd'hui d'une bonne image de marque dans le milieu éducatif comme dans les milieux professionnels relevant du champ du ministère chargé de l'Agriculture, cet enseignement est paradoxalement peu connu du grand public. Celui-ci le cantonne, encore trop souvent, à la formation des futurs agriculteurs.

La communication portant sur l'identité de l'enseignement agricole doit commencer par s'adresser au grand public et aux structures du ministère chargé de l'Éducation nationale en responsabilité de l'orientation des jeunes et des adultes. Plus précisément, l'accent devra être mis sur l'élaboration d'un dispositif commun d'information sur les métiers et les formations et d'orientation des jeunes et adultes en partenariat avec les collectivités, et notamment les Conseils régionaux, les grands acteurs nationaux de l'orientation et avec les branches professionnelles et leurs instances paritaires.

Le dispositif s'adresse, en premier lieu, à ceux qui souhaitent être accueillis dans l'enseignement agricole. Mais il concerne également ceux déjà présents dans notre système et pour lesquels il conviendra de porter une attention toute particulière afin qu'ils deviennent acteurs de l'élaboration de leur propre projet professionnel.

2.2- L'émergence des projets personnels et professionnels des jeunes et des adultes

Dans le cadre d'une véritable culture commune de l'insertion, l'émergence des projets personnels et professionnels des jeunes et des adultes sera un des objectifs prioritaires de la mission. Des dispositifs spécifiques d'accompagnement des projets des jeunes et des adultes devront être mis en place.

L'accompagnement nécessite l'instauration d'une véritable ingénierie de l'insertion et l'intensification des partenariats avec les structures spécialisées, y compris pour l'intégration sociale des plus défavorisés. De tels dispositifs veilleront à éviter tout particulièrement le "décrochage scolaire" et les sorties sans qualification ou à y remédier.

Des compétences spécifiques sont présentes dans certains établissements, sous contrat avec le Ministère de l'agriculture et sous convention avec l'Aide Sociale à l'Enfance ou la DASS, qui accueillent des élèves en situation sociale ou familiale difficile ou des jeunes avec des handicaps.

2.3- L'apprentissage de la citoyenneté

En premier lieu, il s'agit ici d'accompagner les jeunes et adultes dans leurs projets et d'en faire des citoyens responsables. Cela se traduira, d'abord, par l'affirmation des valeurs de l'École et par la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Si la vocation première de l'enseignement agricole est de former aux métiers relevant du champ du ministère de l'Agriculture, la mission d'éducation visant la formation des citoyens de demain est inscrite, depuis le premier schéma prévisionnel national des formations, comme une valeur cardinale de cet

enseignement. Demain encore plus qu'aujourd'hui, il devra approfondir l'acquisition de savoir-être par les publics accueillis : les élèves, étudiants, apprentis et adultes. Les orientations du 3ème schéma relatives à la citoyenneté gardent toute leur pertinence. Elles précisent qu'il s'agit d'abord de refuser la violence, de favoriser des attitudes et des comportements de socialisation, d'encourager la tolérance, les solidarités, la dimension associative et collective, de développer au sein de l'établissement les structures de la vie démocratique. A cet égard, des actions visant à préparer les jeunes, à la prise de responsabilités seront mises en œuvre dans les établissements.

Les phénomènes de violence, d'exclusion, de déficit démocratique et autres doivent conduire l'enseignement agricole à renforcer les approches pluridisciplinaires, qui donneront le sens nécessaire à la réflexion collective puis individuelle indispensable à la construction des jeunes, dans leur passage de l'adolescence à l'état d'adulte responsable. Ainsi, dans l'organisation des formations comme dans celle des activités qui les prolongent, l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sexualité mais aussi la prévention, la lutte contre les conduites à risques et la lutte contre l'illettrisme devront trouver leur place. A noter que ces actions sont un levier essentiel, fédérateur et valorisant pour l'implication des adultes, membres de la communauté éducative mais aussi, autant que possible, des parents d'élèves.

Dans le même esprit, des dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'intégration, ainsi que le développement de partenariats adaptés doivent participer à l'insertion scolaire et sociale des jeunes. Le constat de l'évolution des attentes des jeunes, mais aussi des familles et de la société, envers la vie scolaire, doit inviter l'enseignement agricole à poursuivre la réflexion engagée par l'Observatoire National de l'Enseignement Agricole (ONEA) sur le rôle éducatif de l'internat scolaire, internat qui fait la force de l'enseignement agricole pour l'accueil des collégiens et des jeunes lycéens. Dans ce contexte, chaque établissement élaborera un volet "vie scolaire" dans son projet d'établissement.

En somme, parler du projet d'un jeune ou d'un adulte qui choisit l'enseignement agricole pour devenir acteur dans la société de demain, c'est lui donner les clés de la réussite avec des outils d'analyse, de confrontation d'idées et de valeurs. Réussir ce challenge exige une étroite convergence entre tous les membres de la communauté éducative.

3- La mission d'animation et de développement des territoires

L'enseignement agricole joue déjà un rôle important dans l'animation et le développement des territoires ruraux. Près de 80% des établissements se situent dans les communes de moins de 10 000 habitants et 50% dans des communes de moins de 3 000 habitants. La mission d'animation, élargie désormais à l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole par la loi relative au développement des territoires ruraux, sera étendue au développement des territoires. La période du 4ème SPNF devra donc être mise à profit par les établissements pour approfondir les partenariats avec l'ensemble des acteurs des territoires dans lesquels ils s'insèrent, du local à l'international.

L'animation des territoires doit être appréhendée globalement dans ses différentes dimensions : techniques, économiques, environnementales, culturelles et sociales, en lien étroit avec la construction d'une offre de formation adaptée. Aussi, les établissements devront renforcer les partenariats avec les autres acteurs locaux : autres services de l'Etat, communes, communautés de communes, conseils généraux et régionaux, associations, professionnels, chambres consulaires, ...

Les établissements d'enseignement agricole s'investissent fortement dans les actions culturelles. Le bilan annuel des actions menées témoigne de ce dynamisme. L'enjeu, pour les établissements de formation, est de conforter les actions au niveau local, de les structurer au niveau régional tout en s'inscrivant dans les politiques qui associent le ministère chargé de l'agriculture au ministère de la Culture et de la communication dans le cadre du protocole d'accord signé en avril 2002.

Les collectivités territoriales sont également des partenaires importants dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. En effet nombre de collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communauté de communes) s'investissent dans ces secteurs. Dans la perspective de développement des territoires, la mise en œuvre des partenariats devra être inscrite dans les projets régionaux et les projets d'établissement.

4- La mission d'expérimentation et de développement agricole

L'enseignement agricole doit contribuer à l'accompagnement de l'innovation agronomique et technologique et à sa diffusion. Les initiatives en la matière peuvent prendre diverses formes : démonstrations, expérimentations, plates-formes technologiques,... conduites en partenariat en particulier avec les organisations professionnelles.

En cohérence et en liaison avec la mise en place de l'Agence de Développement Agricole et Rural (ADAR), les relations avec le monde professionnel et les organismes de développement agricole devront être approfondies. Les expérimentations, démonstrations et transferts de technologie conduits par les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements constituent les outils privilégiés de ces relations avec l'appui, notamment des ingénieurs.

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements constituent des outils pédagogiques de choix pour l'intérêt et l'implication dans la formation technologique et professionnelle des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Ce sont aussi des atouts majeurs pour la contribution au développement agricole, au développement industriel, au transfert de technologie et plus largement au développement territorial. Ils permettent l'intégration de références locales améliorant ainsi la motivation des apprenants. Enfin, ils illustrent les modalités d'appropriation de références par une unité de production en vraie grandeur.

La constitution de réseaux nationaux avec les organismes de recherche sur des enjeux transversaux devra également être encouragée.

5- La mission de coopération internationale

Face aux enjeux de la mondialisation des échanges, du développement de la circulation des personnes (notamment par la réalisation d'une partie de la carrière à l'étranger mais aussi par le développement du tourisme), des réglementations internationales et de la rencontre des cultures (contacts, échanges, voyages,...) l'enseignement agricole doit accentuer son ouverture à l'international :

- en développant la mobilité des apprenants et des formateurs au travers de la maîtrise d'une langue étrangère, des échanges et de l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants mais aussi des voyages d'études et stages professionnels. Les échanges doivent permettre à chaque élève ou étudiant inscrit dans l'enseignement agricole d'effectuer une partie de son cursus à l'étranger ;
- en intégrant la dimension européenne et mondiale dans la mission éducative au travers des référentiels de formation y compris les modules spécifiques d'initiative locale, les projets des élèves et les activités périscolaires ;
- en organisant les BTSA en unités de crédits reconnues au niveau européen (E.C.T.S. = European Credit Transfer System) ;
- en soutenant les projets de coopération des établissements. Ceux-ci doivent s'inscrire dans une approche structurée par le projet d'établissement et le projet régional de l'enseignement agricole. Ils nouent des contacts avec les établissements étrangers et aussi des partenaires locaux intéressés par les questions de coopération internationale (collectivités territoriales, Organisations Non Gouvernementales, Organisations Professionnelles Agricoles, ...) en liaison avec les réseaux géographiques et thématiques en place ;
- en encourageant le développement de la coopération institutionnelle entre les systèmes de formation professionnelle agronomique et vétérinaire des différents pays. Cette coopération doit s'intégrer dans le cadre général de la politique étrangère menée par la France et dans le cadre particulier des priorités de la Direction des Politiques Economique et Internationale (DPEI). Elle doit permettre de fournir aux établissements les informations et les relations nécessaires pour conduire des actions de formation structurées dans le domaine de la coopération internationale.

Les principes d'organisation, de pilotage et d'évaluation

1- La mise en oeuvre du 4^{ème} Schéma prévisionnel national des formations dans le contexte de la stratégie ministérielle de réforme

La stratégie ministérielle de réforme (SMR) vise à moderniser l'action de l'Etat, et donc le pilotage de l'enseignement technique agricole avec ses principaux instruments que sont la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la contractualisation et le contrôle de gestion.

Parallèlement la nouvelle étape de décentralisation conduit à souligner l'importance particulière des modalités de pilotage de la politique éducative aux différents niveaux de la mise en oeuvre.

L'inscription d'un programme concernant l'enseignement technique agricole dans une mission interministérielle « Enseignement scolaire » a été proposée et retenue par le gouvernement. Sous réserve qu'elle soit confirmée après examen par le Parlement, elle devrait donner plus de lisibilité à l'action de l'Etat dans ce domaine, sans pour autant compromettre l'originalité et les spécificités de l'enseignement agricole. Cette inscription devra, au contraire, permettre un traitement homothétique pour les éléments comparables en particulier sur les droits sociaux des élèves, avec ceux du ministère chargé de l'Education nationale.

Enfin, la contractualisation et le contrôle de gestion généralisés à tous les niveaux permettront une plus grande responsabilisation des acteurs, en préservant la cohérence nationale de l'offre de formation.

Quelle que soit l'évolution du contexte budgétaire de l'Etat, il est désormais indispensable d'optimiser l'efficacité de l'activité, celle du service rendu aux usagers et celle de l'ensemble de ses missions. Il ne s'agit pas en effet de « piloter par les moyens », mais de préserver la cohérence entre les objectifs, les moyens et les réalisations.

2- Les modalités de mise en oeuvre des objectifs du 4^{ème} SPNF : une ambition partagée dans le cadre d'une contractualisation sur projets

Le pilotage national trouve son fondement dans le SPNF mais ne se confond pas avec lui. Le pilotage sera donc conjugué aux trois niveaux territoriaux : central, régional et local. Ses modalités de mise en oeuvre seront précisées dans un projet stratégique dont le périmètre sera constitué par l'ensemble des activités que la DGER a en charge. Le projet prévoira les modalités d'organisation de l'Etat pour la mise en oeuvre des compétences partagées au niveau régional. Il s'agit en réalité de réussir la nouvelle étape de décentralisation, tout en garantissant la cohérence nationale de l'offre dans les trois dispositifs de formation.

Le pilotage central devra s'attacher d'une part à organiser la cohérence nationale des structures de formation en assurant la continuité des parcours scolaires et, d'autre part, à optimiser le maillage territorial en favorisant la complémentarité entre régions et établissements. La contractualisation sur projet, qui vise à renforcer le rôle stratégique des services régionaux et consolider l'ancrage des établissements dans leur territoire, est l'outil envisagé pour développer la nécessaire synergie entre les trois niveaux. Le préalable à cette contractualisation est notamment le renforcement des projets d'établissements.

La contractualisation, aujourd'hui engagée à titre expérimental entre la Direction générale de l'enseignement et de la recherche et certaines Directions régionales de l'agriculture et de la forêt, se prolongera par une contractualisation entre les DRAF et les établissements qui a vocation à porter sur l'ensemble des missions de l'enseignement technique agricole. La réussite de cette démarche dépend de la qualité du dialogue instauré entre les contractants à partir des différents projets. Les modalités de dialogue entre le niveau régional et le niveau central seront à préciser afin de favoriser l'élaboration de stratégies régionales et de mettre en perspective d'éventuelles piste de déconcentration.

2.1- Le renforcement de l'action de l'Etat au niveau régional

Le niveau régional devient l'échelon majeur dans l'organisation territoriale française avec la création de huit pôles régionaux qui se mettent en place dans la réforme de l'administration régionale de l'Etat.

Il y a lieu de renforcer, à ce niveau, la concertation entre DRAF et Recteur dans le cadre des pôles régionaux. La généralisation des accords de partenariat est un objectif à poursuivre afin de coordonner, en particulier, les stratégies de développement de la mission de formation continue des adultes relevant de leur champ de compétence respectif.

La concertation interministérielle ne devra pas se limiter au seul ministère chargé de l'Education nationale, représenté par le Recteur. Elle doit également s'exercer avec les Directions régionales, notamment la Direction régionale de la jeunesse et des sports, la Direction régionale des affaires culturelles, la Direction régionale de l'environnement, la Direction régionale de l'emploi.

A l'initiative de la DRAF, chaque région doit se doter d'un Projet régional de l'enseignement agricole (PREA). Celui-ci constitue un outil essentiel pour mettre en cohérence l'offre de formation de l'enseignement agricole au travers des trois dispositifs (formation initiale scolaire, apprentissage et formation continue) et l'exercice des missions dans le cadre des politiques publiques dont celles du MAAPAR en région.

Le PREA traduit les orientations de l'Etat et les conjugue avec les orientations régionales en relation avec le schéma prévisionnel régional des formations et le projet régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes (PRDF).

2.2- Une concertation et une coopération renouvelées avec les Conseils régionaux

La concertation avec les Régions pour garantir une cohérence régionale entre les différents dispositifs de formation doit être renforcée. Elle concerne l'élaboration de la section agricole du schéma prévisionnel régional des formations (SPRF) et le projet régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes (PRDF) qui vaut également schéma prévisionnel de l'apprentissage.

La cosignature des conventions annuelles d'application des PRDF, signées par les autorités académiques, sera recherchée. Ces conventions intègrent les trois dispositifs de formation, en cohérence avec la section agricole du schéma prévisionnel régional des formations et le projet régional de l'enseignement agricole.

2.3- La promotion des autres partenariats

L'enseignement agricole a, depuis sa création, développé de multiples partenariats. A côté des coopérations engagées dans le cadre d'actions interministérielles, il s'agit d'approfondir aux trois niveaux territoriaux, les partenariats tant avec les milieux professionnels qu'associatifs. Ainsi, les conventions nationales seront déclinées au niveau régional, voire local pour établir des liens entre l'école et le monde de l'entreprise, entre l'école et le territoire, entre l'école et la cité.

2.4- L'affirmation du rôle des projets d'établissement

Le rôle du projet d'établissement doit être réaffirmé car il lui permet d'exprimer son identité. Il renforce la dynamique de l'établissement par la coordination des actions conduites. Il permet également de se projeter dans l'avenir et d'anticiper. Il est un moyen, pour la communauté éducative, de s'accorder sur des valeurs et des orientations communes. Le projet est global, il couvre toutes les missions de l'établissement. Il doit être enfin un outil de pilotage de l'établissement et constituer la première étape du triptyque « projet - contrat-évaluation » ; il inclut, à cet effet, les éléments à contractualiser après échanges et négociation.

3- L'évaluation de l'Enseignement agricole

Le développement d'une véritable culture d'évaluation, garante d'une bonne cohérence entre les objectifs, les moyens et les résultats, doit accompagner la mise en œuvre du 4ème SPNF. L'évaluation est en effet un outil essentiel de pilotage national et de régulation de l'enseignement agricole. Elle informe les acteurs sur l'état et le fonctionnement du système. Elle est un facteur d'évolution à partir des recommandations issues des rapports d'évaluation.

En outre la LOLF, fondée sur une nouvelle structuration budgétaire par programmes et actions, prévoit, en dehors du contrôle de gestion, que les résultats attendus fassent l'objet d'une évaluation. A chaque action correspondent des indicateurs de résultats (efficacité socio-économique, qualité du service rendu au public, efficience de la gestion).

Des évaluations relatives à l'enseignement agricole sont déjà réalisées. Pour le moment, n'entrent pas dans un programme cohérent et coordonné d'évaluation les évaluations thématiques relevant de décisions ponctuelles et sectorielles.

Une politique globale d'évaluation doit donc se mettre en place au sein de la DGER. Elle se caractérisera par un système élargi de collecte d'informations statistiques sur "l'état du système", par un choix d'indicateurs pertinents suivis et commentés périodiquement, par un programme d'évaluations thématiques arrêté chaque année, rendu public, et s'intégrant dans le programme d'évaluation du ministère de l'Agriculture. Il sera fait appel à une diversité de structures d'évaluation tant internes qu'externes au ministère chargé de l'Agriculture.

Le 4ème SPNF fera l'objet, à son terme, d'une évaluation de sa mise en œuvre.

Conclusion

Dans la continuité des trois schémas précédents, le quatrième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole affiche toute l'ambition de l'enseignement agricole dans un contexte profondément renouvelé. Cette réussite réside, depuis toujours, dans sa capacité d'adaptation aux changements sociaux, économiques, politiques, démographiques ainsi qu'aux nouvelles demandes de la société dans ses relations avec l'agriculture, aux attentes des familles et des publics en formation et à celles du monde professionnel.

Pour cela, le quatrième schéma s'attache à préciser les conditions de la mise en œuvre de l'ensemble des missions de l'enseignement agricole, telles qu'elles sont définies par la loi, missions menées en synergie les unes avec les autres au sein des établissements, au bénéfice de l'ensemble des apprenants. Un accent particulier est ainsi donné aux propositions visant à maintenir un enseignement agricole de qualité et à favoriser l'élévation des niveaux de qualification, gage du développement personnel des apprenants et de leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Le quatrième schéma prévisionnel national des formations sera mis en œuvre dans le nouveau contexte de la stratégie ministérielle de réforme. Ainsi, le projet stratégique de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche englobant l'ensemble Formation-Recherche-Développement devra mettre en œuvre, voire créer, les conditions de réussite pour répondre à l'ambition de ce schéma national. La qualité du recrutement des personnels, la stratégie de formation continue et les conditions d'exercice des métiers dans les établissements de formation sont autant de facteurs de réussite qui doivent accompagner la mise en œuvre de ce schéma.

Elaboré en parallèle au débat national sur l'avenir de l'Ecole, le quatrième schéma prévisionnel national des formations réaffirme la place de l'enseignement agricole comme composante active du système éducatif national. La reconnaissance de l'enseignement agricole, de son originalité et de ses spécificités passe par le renforcement des coopérations avec le ministère chargé de l'Education nationale. Former et éduquer, telles sont les attentes de la société pour l'école de demain. L'enseignement agricole présente de nombreux atouts dans ce domaine et affirme sa volonté de participer à l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes accueillis dans ses établissements.

Demain, les nouvelles orientations pour l'école comme l'évolution du contexte législatif pourront amener l'enseignement agricole à s'adapter pour répondre aux enjeux nationaux. Ainsi, comme le prévoit le code rural, il reviendra au CNEA d'apprécier, en temps utile, si les mesures nécessitent une proposition d'avenant au schéma national ainsi défini, afin d'infléchir, voire de consolider ces orientations.

L'enseignement agricole possède de solides atouts pour guider l'action de ses acteurs pour la période 2005 à 2009. La vraie réussite de ce schéma sera dans la capacité de l'enseignement agricole à élaborer des projets d'établissement dans lesquels les partenariats divers contribueront à faire de l'enseignement agricole, un acteur privilégié du développement des territoires.

Annexes

Tableaux objectifs/indicateurs.....	23
Bilan 3 ^{ème} schéma	31

Objectifs et indicateurs de suivi du Schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

1- Mission d'enseignement et de formation professionnelle

Quatre problématiques principales sont traitées concernant les formations :

- La qualité de l'enseignement agricole.
- La complémentarité entre les formations générales et les formations professionnalisantes (technologiques et professionnelles), et parmi les formations générales, la place particulière des classes 4ème et 3ème et de la classe de seconde et.
- Au sein des formations professionnalisantes, le poids relatif entre les différents secteurs, ainsi que celui entre les niveaux de formation dans chaque secteur.
- La complémentarité entre les différents dispositifs de formation (scolaires et étudiants, apprentis et stagiaires).

Orientations	Objectifs	Indicateurs		Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Maintenir un enseignement agricole de qualité qui tienne compte de l'évolution des métiers, du monde du travail et de la demande des jeunes et des familles et qui contribue au développement personnel des apprenants et à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.	Poursuivre et intensifier la concertation avec les professionnels, notamment au sein de la Commission Professionnelle Consultative (CPC) et des conventions de partenariats, ainsi que la prise en compte des préoccupations des usagers, notamment par l'individualisation et la diversification des modes d'apprentissage ;	Taux d'insertion professionnelle par diplôme 4 ans après la sortie ;	CAPA BEPA BTA Bac Pro BTSA BP IV	63,4 % 71,4 % 84,7 % 93,3% -	65,1 % 80 % 83,6 % 93,3 % 92,7%	70 % 80 % 88 %* 93% -
	Renforcer la synergie avec les autres missions ;	Taux de réussite aux examens ;		77%	79 %	81 %
	Maintenir l'ancrage des activités pédagogiques dans les réalités concrètes du terrain, notamment par le choix d'activités interdisciplinaires pertinentes ;	Création d'un indicateur de taux d'efficacité scolaire prenant en compte le nombre d'élèves entrés dans un cycle et le nombre d'élèves diplômés;				
	Renforcer l'utilisation des supports pédagogiques que constituent les exploitations et ateliers technologiques ;					
	Accentuer le travail engagé autour de la vie scolaire, notamment en terme d'éducation et prévention.					

* Ce % intègre la transformation complète des BTA en Bac Pro

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Préserver la place des formations générales dans l'enseignement agricole.	Maintenir les % d'effectifs d'enseignement général dans la fourchette précisée. maintenir et développer la filière conduisant au baccalauréat scientifique.	% des effectifs d'enseignement général. nombre d'élèves concernés.	25 % 3703	27,6 % 3335	De 25 % à 27 %
Renforcer les voies générale et technologique dès la classe de seconde.	Développer prioritairement le recrutement en seconde générale et technologique.	% d'élèves en classe de seconde.	5,3 %	4,8 %	5,5 %
Accueillir en 4ème et 3ème dans l'EA les élèves souhaitant y réaliser leur projet d'insertion scolaire.	Maintenir les % d'effectifs des 4ème et 3ème dans la fourchette précisée ;	% d'élèves en classes de 4ème et 3ème.	17,2 %	20 %	De 18% à 19%
Faire en sorte que l'enseignement agricole réponde mieux aux attentes de la société.	Faire de l'alimentation, de l'aliment et de la nutrition un élément de culture commune et de développement scientifique et technologique de l'enseignement agricole ; Faire en sorte que l'enseignement agricole réponde de manière plus large aux préoccupations environnementales de la société dans une perspective de gestion des ressources naturelles et de développement durable (eau, biodiversité, sol, paysage) ; Et rénover les filières professionnelles des secteurs concernés.	Liste des tronc communs rénovés dans les référentiels des diplômes et titres du MAAPAR ; Liste des diplômes à rénover.			

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Maintenir les quatre secteurs de formations technologiques et professionnelles de l'enseignement agricole. Développer prioritairement les formations dans les secteurs de la production agricole et des industries de transformation agro alimentaires.	Après résultats des enquêtes d'insertion : Situer au niveau national l'évolution des effectifs des formations professionnalisantes par secteur en formation initiale (scolaires et apprentissage) dans les fourchettes précisées ; Situer ensuite l'évolution des effectifs par niveau dans chaque secteur dans les fourchettes précisées ; Préciser les mesures spécifiques relatives aux formations prioritaires pour en améliorer l'attractivité.	Suivi des % correspondants chaque année par secteur ; Production : Transformation : Aménagement : Services : dans chaque secteur, suivi des % par niveau.	41,6 % 6,5 % 17,7% 34,2%	40 % 4,6 % 19,4 % 36 %	de 38% à 40% de 5% à 6% de 19% à 20% de 34% à 36% fourchettes de %
Conforter les parcours promotionnels de formation du CAPA à l'entrée dans l'enseignement supérieur.	Organiser dans le cadre des PREA un continuum de parcours de formation débouchant sur chaque diplôme ou titre professionnel par la complémentarité des établissements, en région ou en inter régions, voire au niveau national suivant les domaines professionnels concernés.	Identifier les qualifications professionnelles non inscrites dans un parcours promotionnel en formation initiale.	pas de références	à expertiser	
Promouvoir les possibilités de poursuites d'études supérieures.	Développer les structures de formation permettant l'accès à l'enseignement supérieur long, notamment les classes préparatoires TB, les classes post BTSA, ainsi que, notamment, les partenariats avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire pour les licences professionnelles. Inciter les écoles d'ingénieurs publiques et privées, à recruter plus largement dans le vivier de l'enseignement technique agricole.	Classes par catégorie : Post BTSA Pré licence Licences professionnelles en partenariat avec les universités BCPST + TB taux de réussite aux concours aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires ; % de poursuites d'études des titulaires de BTSA.	11 3 0 4 39,4 %	11 3 66 4 38,7 %	+ + + 6 40 à 42%

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Optimiser au niveau régional ou inter régional la complémentarité entre les trois dispositifs de formation en concertation notamment avec les régions et les branches professionnelles.	Initier ou compléter des contrats d'objectifs territoriaux dans chaque région en partenariat Etat/région/branches professionnelles, et en lien avec les conventions nationales de coopération avec les branches	% de formations professionnalisantes (classes, sections d'apprentis et stages FPC>400h) concernées par des contrats d'objectifs territoriaux.		à expertiser :	
Favoriser l'individualisation et les initiatives locales par la promotion de l'innovation dans les contenus et l'organisation des formations, en valorisant notamment les acquis de la recherche.	<p>Mettre en place un dispositif interactif de détection, d'impulsion, de capitalisation et de diffusion de l'innovation en éducation et formation ;</p> <p>Encourager les établissements à davantage utiliser l'autonomie pédagogique qui leur est réservée pour mieux répondre à la spécificité des besoins locaux des acteurs des territoires ;</p> <p>Renforcer le rôle des EPN, de l'ENFA et de l'ENESAD dans l'expérimentation pédagogique et dans la diffusion des innovations, notamment en les positionnant à l'interface entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;</p> <p>Pour favoriser les échanges, constituer et mettre en ligne des bases de données sur les possibilités d'individualisation concernant les contenus et les dispositifs.</p>	<p>Liste des innovations diffusées au niveau national, à évaluer en fin de période ;</p> <p>liste des MIL, MAR, UC, UCARE...en ligne ;</p> <p>liste des FOAD, formations bénéficiant de soutien individualisé....</p>			<p>Liste à établir</p> <p>à établir</p>
Favoriser l'intégration des TIC dans le système d'enseignement et de formation professionnelle agricole.	Faire en sorte que tout jeune ou adulte accueilli dans l'enseignement agricole acquière des compétences reconnues en usage de l'informatique et de l'internet.	% de jeunes et d'adultes de l'enseignement agricole titulaires du brevet informatique et Internet (B2I).	% élèves % apprentis % stagiaires		
Développer la validation des acquis de l'expérience	Adapter l'écriture des référentiels pour faciliter l'identification des compétences acquises par l'expérience.	% d'inscriptions recevables aux diplômes et titres du MAAPAR par la VAE.		à expertiser	

2- Mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Intensifier les actions favorisant l'orientation des jeunes.	Développer les opérations d'information sur l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare dans les collèges et lycées du MJENR et autres manifestations et supports grand public.				
Favoriser l'émergence des projets personnels et professionnels des jeunes et des adultes.	Pour aider à l'orientation permanente de l'ensemble des jeunes accueillis dans l'EA et éviter le « décrochage » scolaire ainsi que les sorties sans qualification, développer des dispositifs d'accompagnement et de soutien des jeunes et des adultes.	Nombre d'établissements ayant développé des dispositifs répondant à un cahier des charges minimum à respecter : (accompagnement scolaire et entrée dans la vie professionnelle) ; taux de sorties en cours de cycle ; nombre de jeunes quittant l'enseignement agricole sans diplôme et sans qualification		Indicateurs à mettre en place	Objectifs : des dispositifs dans tous les établissements Tendre vers zéro
Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté	Refuser la violence, favoriser des attitudes de médiation, des comportements de socialisation ; Encourager la tolérance, les solidarités, la dimension collective, associative ; Développer l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sexualité, et aussi la prévention, la lutte contre les conduites à risques dans l'organisation des formations comme dans celles des activités qui les prolongent ; Développer au sein de l'établissement les structures de la vie démocratique.	indicateurs à définir	-	-	-

3- Mission d'animation et de développement des territoires

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Approfondir les partenariats des établissements avec l'ensemble des acteurs du développement des territoires.	Approfondir les partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux des territoires (autres services de l'Etat, communes, communautés de communes, pays, conseil généraux, conseils régionaux, chambres consulaires, associations, professionnels...) dans tous les domaines de l'animation et du développement des territoires, qu'ils soient technique, économique, culturel ou social ; Prévoir le développement des partenariats dans les projets régionaux et les projets d'établissement.	Nombre d'actions d'animation et de développement des territoires menées par les établissements ; Nombre de conventions passées avec des partenaires « référencés » par le MAAPAR pour la mise en oeuvre d'actions d'animation et de développement des territoires ; dont nombre de conventions passées avec les DRAC.	Indicateurs à construire 14	 20	Banque de données à constituer 26

4- Mission d'expérimentation et de développement agricole

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Contribuer à l'accompagnement de l'innovation agronomique et technologique et à sa diffusion.	Développer les partenariats construits à partir des exploitations et ateliers technologiques ; Viser l'objectif d'existence en fin de période d'au moins une plate forme technologique par région ; Constituer des réseaux nationaux avec la recherche sur des enjeux transversaux ; Appliquer la démarche d'agriculture durable dans toutes les exploitations des établissements.	Nombre d'actions d'expérimentation ; Nombre de conventions Recherche/ Développement ; Nombre de plate formes technologiques ; Nombre de réseaux constitués ; Nombre d'exploitations ayant réalisé un projet d'agriculture durable.	 0 0	 9 1	Banques de données opérationnelles 25 6

5- Mission de coopération internationale

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Promouvoir la coopération institutionnelle entre les systèmes de formation agronomique et vétérinaire des différents pays.	Favoriser et développer la mise en réseaux des acteurs de la coopération (établissements, profession, collectivités) Favoriser l'émergence de projets concertés avec les Pays partenaires	Somme de relations institutionnelles entre établissements et pays dans le cadre des réseaux géographiques. Nombre de projets élaborés et financés	10	15	30
Organiser les échanges de personnels, d'élèves, , d'étudiants, d'apprentis et de stagiaires, et permettre notamment à chaque élève ou étudiant d'effectuer une partie de son cursus à l'étranger.	Favoriser la mobilité des apprenants, des formateurs et de l'ensemble des personnels de l'enseignement agricole vers les pays de l'Union européenne et vers les pays partenaires. Favoriser l'accueil en France d'élèves, d'étudiants et d'adultes en provenance des pays partenaires	Nombre d'apprenants concernés par des échanges de classes ou sections. Nombre de stages professionnels individuels réalisés en entreprise, y compris post bac Nombre de formateurs et personnels ayant effectué un séjour à l'étranger Nombre d'élèves, d'étudiants et d'adultes accueillis en France.		à expertiser à préciser à préciser	à définir à définir à définir

6- Principes de pilotage de l'enseignement agricole

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Conjuguer l'organisation du pilotage national aux niveaux central, régional et local en concertation avec le MJENR, et notamment avec les recteurs dans le cadre des pôles régionaux.	Généraliser la contractualisation sur projet et le contrôle de gestion, permettant une plus grande responsabilisation des acteurs ; Organiser la cohérence nationale des structures de formation et optimiser le maillage territorial des établissements ; Développer la culture de projet aux trois niveaux local, régional et central.	% de contrats DGER/DRAF	0%	0%	100%

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation rentrée 1998	Situation rentrée 2003	Objectif rentrée 2009
Renforcer la concertation avec les régions pour garantir une cohérence nationale aux différents dispositifs de formations, notamment dans le cadre de l'élaboration de la section agricole du schéma prévisionnel régional des formations et du projet régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes (PRDF).	Promouvoir la cosignature des conventions annuelles d'application des PRDF intégrant les 3 dispositifs de formation, en cohérence avec la section agricole du schéma prévisionnel régional des formations.	% de régions ayant élaboré un PREA % de conventions annuelles des PRDF cosignés			100% dès 2006 100%
Cultiver la diversité des approches pédagogiques et maintenir l'équilibre entre les différentes formes d'enseignement.	Maintenir l'équilibre entre l'EA public et l'EA privé en formation initiale (scolaire et apprentissage).	Public 46,1% Privé 53,9%		Public 44,3% Privé 55,7%	Public 45% Privé 55%
Accompagner la mise en œuvre du 4ème Schéma par le développement de l'évaluation.	Mettre en place une politique d'évaluation au sein de la DGER se caractérisant par un système élargi de collecte d'information sur "l'état du système", par un programme d'évaluation thématiques arrêté chaque année et rendu public, et s'intégrant dans le programme d'évaluation du MAAPAR ; s'appuyer sur une diversité des structures d'évaluation, notamment l'IEA et l'ONEA.	Bilans annuels de mise en œuvre chaque année à compter de juin 2006			Bilans annuels

Bilan du 3^{ème} schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

Prenant appui sur un état des lieux de la période 1993-1997 correspondant à l'application du second schéma, le troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002 a fait siens les axes stratégiques affichés dans le schéma précédent en les articulant avec les évolutions inhérentes à la politique agricole française, la politique éducative et l'évolution de la société.

Les orientations qui en découlent sont en phase avec les missions confiées par la loi, dès 1984, à l'enseignement agricole, mais aussi avec les problématiques qui ont conduit à la nouvelle loi d'orientation agricole promulguée le 9 juillet 1999. Ces orientations expriment fortement l'identité de l'enseignement agricole et précisent sa place dans le système éducatif national.

Porteur d'orientations pour une stratégie de développement de l'enseignement agricole, le troisième schéma prévisionnel national comporte également une série d'outils et diverses procédures tendant à assurer sa mise en œuvre et à évaluer ses résultats.

Le présent document tente de dresser un bilan de ce 3^{ème} schéma au travers de la mise en œuvre de ses principales orientations.

Ce bilan concerne les rentrées s'étalant de 1998 à 2002, mais aussi la rentrée 2003 du fait de la prorogation du 3^{ème} schéma au delà de sa période de validité initiale.

1. L'état des lieux au terme du 3ème schéma national

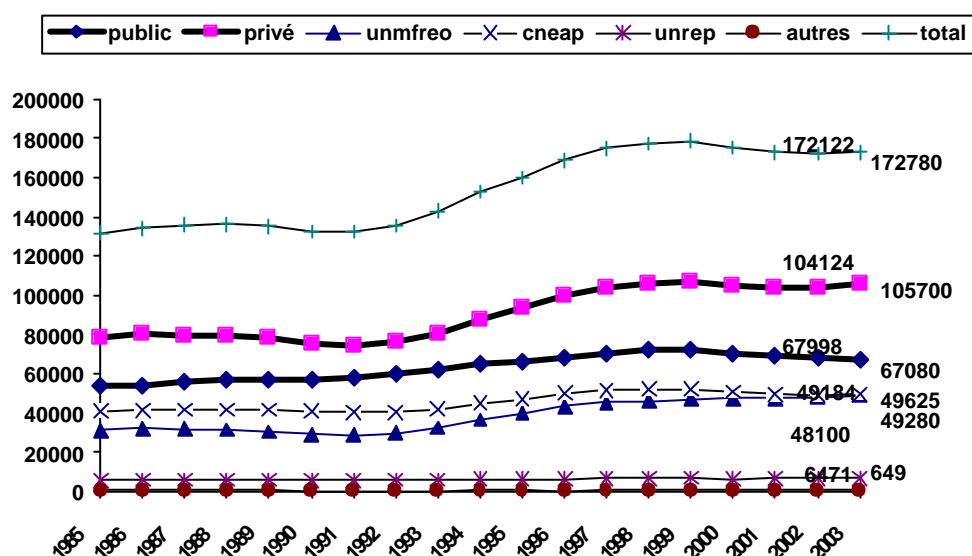
1.1. Le constat des effectifs de la voie scolaire

La période 1993-1997 avait été marquée par une très forte croissance des effectifs (135 500 élèves en 1992, 174 400 élèves en 1997, soit + 5,7% en moyenne par an) et aussi une croissance différenciée entre établissements publics et établissements privés.

Cette situation, en rupture avec les évolutions antérieures, est devenue rapidement source d'inquiétude, non seulement pour des raisons d'équilibres et de choix budgétaires, mais aussi pour des questions liées à l'identité de l'enseignement agricole, à son champ d'intervention, à l'insertion sociale et professionnelle des formés...

La stratégie retenue par le 3ème schéma engage l'enseignement agricole à associer orientation et réussite, qualité et promotion tout en confirmant son intervention dans le champ de l'insertion, voire de la réinsertion scolaire. Pour cela, le ministère en charge de l'agriculture a mis en œuvre, dès 1997, par la signature de protocoles avec les trois fédérations de l'enseignement privé, une politique de maîtrise de la croissance des effectifs applicable pour les trois rentrées 1997, 1998 et 1999, retenant pour les années suivantes un objectif maximum de croissance de 2% l'an.

Dès la rentrée 1998, la croissance des effectifs est freinée (+ 1,7%). En 1999, elle sera limitée à + 0,7%. Au cours des trois rentrées suivantes, une baisse des effectifs est constatée (-1,8% en 2000 ; -1,3% en 2001 ; -0,5% en 2002). Une légère reprise est observée à la rentrée 2003.



Effectifs globaux de 1985 à 2003

	1985	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Public (1)	53525	56620	59516	64801	66377	68651	70444	71821	71809	70177	69221	67998	67080
CNEAP	40792	40947	40340	44818	47136	50174	51648	52315	52210	50720	49551	49184	49625
UNMFREO	31116	28888	29606	36620	39823	43293	45212	45848	47249	47563	47300	48100	49220
UNREP	5623	5765	5892	6228	6267	6443	6521	6758	6790	6423	6532	6471	6490
AUTRES	625	190	136	324	351	222	537	552	511	447	427	369	365
Total privé (2)	78156	75790	75974	87990	93577	100132	103918	105473	106760	105153	103770	104124	105700
Total (1) + (2)	131681	132410	135490	152791	159954	168783	174362	177294	178569	175330	172991	172122	172780

	1985	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Public (1)	53525	56620	59516	64801	66377	68651	70444	71821	71809	70177	69221	67998	67080
temps plein	45865	43505	43891	48736	51052	54109	55873	56947	57332	55573	54405	54044	54521
rythme approprié	32291	32285	32083	39254	42525	46023	48045	48526	49428	49580	49365	50080	51179
Total privé (2)	78156	75790	75974	87990	93577	100132	103918	105473	106760	105153	103770	104124	105700
Total (1) + (2)	131681	132410	135490	152791	159954	168783	174362	177294	178569	175330	172991	172122	172780

- Le fléchissement des effectifs en 2000, 2001 et 2002 trouve son explication dans l'addition de plusieurs phénomènes :

- la politique de maîtrise de la croissance des effectifs a d'abord visé à réduire les entrées dans les filières BEPA «services aux personnes », qui se développaient exagérément, permettant de limiter dès 1997 la part prise par les formations du secteur des services.

Certains ont vu dans cette limitation un renoncement au dynamisme de l'information et du recrutement engagés jusque là ; d'autres, la volonté d'une avancée vers un recrutement élitiste, notamment dans l'enseignement public.

Ces critiques sévères laissent de côté les incitations portées par l'administration et les fédérations de l'enseignement privé au développement des effectifs dans les secteurs de la production et de la transformation qui accompagnaient cette orientation et l'équilibraient.

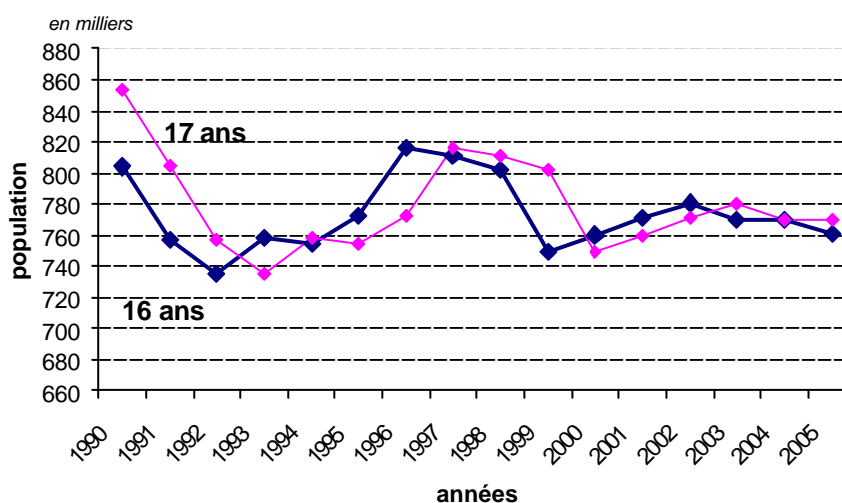
Cette cause n'explique pas à elle seule les évolutions constatées, loin de là.

- la chute démographique, forte et brutale, concernant les jeunes nés en 1983 et années suivantes, a touché l'enseignement agricole dès la rentrée 1999, avec une forte chute du recrutement en seconde professionnelle et aussi en seconde générale et technologique. Elle s'est accentuée à la rentrée 2000. Cette évolution, certes prévisible mais dont l'effet a été nettement supérieur à celui attendu, représente la cause majeure du fléchissement observé. Lors des rentrées 2001 et 2002 les classes de seconde professionnelle voient leurs effectifs se stabiliser mais à un niveau nettement inférieur à celui constaté à la rentrée 1998 : 2500 jeunes en moins fréquentent ces classes. La chute démographique a touché fortement les entrées en BTSa en 2001 et s'accroît en 2002 et 2003.

Evolution démographique

Années de naissance	Age en 2002	Population en milliers France métropolitaine
1992	10	734,8
1991	11	752,8
1990	12	758,1
1989	13	761,4
1988	14	769,7
1987	15	770,4
1986	16	780,2
1985	17	770,8
1984	18	760,3
1983	19	749,4
1982	20	801,8
1981	21	810,7
1980	22	816,2

Evolution des 16 et 17 ans



- D'autres phénomènes ont contribué à accentuer ce fléchissement. Parmi eux, il est possible de citer l'effort considérable entrepris par les lycées et collèges de l'éducation nationale pour retenir leurs élèves, limitant ainsi du même coup les primo-entrants dans l'enseignement agricole. L'incitation donnée aux élèves de terminale scientifique pour s'engager dans des études supérieures longues n'est pas sans effet sur l'inscription dans les filières conduisant au brevet de technicien supérieur agricole. L'embellie économique a joué également un rôle sensible par l'effet sur la diminution du taux de scolarité des jeunes, la diminution de la poursuite d'études, les départs en cours de cycle avec accès plus rapide à la vie active.

La poursuite de la croissance des effectifs d'apprentis, même ralentie depuis ces dernières années, n'est pas sans incidence sur la voie scolaire parfois au sein du même établissement. Enfin, la diminution des naissances dans les familles agricoles depuis plusieurs décennies (1960 : 100 000 naissances par an ; 1975 : 40 000 ; 1985 : 25 000) ne peut que contribuer à accentuer ce phénomène.

· Le léger redressement des effectifs en 2003 (+0,4%) s'accompagne d'évolutions différenciées selon les composantes de l'enseignement agricole.

L'enseignement public poursuit une baisse depuis la rentrée 2000.

L'enseignement privé à temps plein se redresse légèrement après trois années de baisse. L'enseignement privé à rythme approprié poursuit sa progression sans discontinuer depuis plus de dix ans.

Cette différenciation public-privé s'accroît à la rentrée 2003 du fait de la forte croissance des effectifs dans les classes de 3^{me}, les filières CAPA et BEPA (surtout du secteur des services) alors que les formations de niveau IV et surtout de niveau III, surtout présentes dans le secteur public, s'essouffent.

· La volonté de rééquilibrage des effectifs par niveau, volonté continuellement affichée dans les trois premiers schémas nationaux s'éloigne encore un peu plus de son objectif à l'issue des rentrées 2002 et 2003.

Les effectifs des niveaux V et VI atteignent à la rentrée 2003 un montant inégalé à ce jour. 97 638 élèves y sont scolarisés ce qui représente 56,5% des effectifs de l'enseignement agricole. On retrouve le taux d'avant les années 1990.

Le niveau IV a atteint ses effectifs maximum à la rentrée 1999 (60 000 élèves). Il régresse depuis et représente en 2003 moins d'un élève sur trois (31,8%).

Le niveau III chute également depuis 1999 avec la perte d'environ 1000 étudiants pour chacune des rentrées 2002 et 2003.

Même si les capacités d'accueil, grandement développées, devraient permettre d'accueillir 24 000 étudiants comme indiqué dans le 3^{me} schéma, la réalité des chiffres en est assez éloignée (22 690 étudiants en 1999 ; 22 273 en 2001 ; 21 246 en 2002 ; 20 200 en 2003).

Ici également, la répartition des effectifs par niveau montre une différenciation public/privé marquée et qui a peu évolué en six ans.

	niveaux V et VI		niveau IV		niveau III	
	1997	2003	1997	2003	1997	2002
Etablissements publics	34,7%	35,2%	44,6%	44,7%	20,7%	20,1%
Etablissements privés à temps plein	60,4%	60,7%	29,6%	29,9%	10%	9,4 %
Etablissements privés à rythme approprié	80%	80%	17%	17%	3%	3%
Total enseignement agricole	55,4%	56,5%	32,2%	31,8%	12,4%	11,7%

• Les effectifs moyens par classe, en progression au cours des années 1993 à 1998, amorcent un fléchissement à partir de la rentrée 1999. Ils s'établissent à la rentrée 2003 à 21,8 élèves par classe pour l'enseignement public, 21,6 élèves par classe pour l'enseignement privé à temps plein et 20 élèves par formation pour l'enseignement privé à rythme approprié.

· Le pourcentage de filles évolue au cours de la période du 3^{me} schéma. Il dépasse les 45%. La progression sensible entre 1992 et 1998, s'est stoppée ensuite jusqu'en 2000 puis a repris à partir de 2001. La répartition entre niveaux montre un mouvement vers l'élévation du niveau de qualification des filles surtout perceptible au niveau IV, moins régulier au niveau III.

La différenciation public privé est forte, le secteur public accueille 36,4% de filles également réparties dans les trois niveaux. Le secteur privé accueille 51% de filles avec une part importante dans les niveaux V et IV : 52,2% et 52,4%.

· La diversification sociologique

Aujourd'hui, moins d'un élève sur cinq (18%) est issu de familles d'agriculteurs ou de salariés agricoles. Alors qu'en 1985, plus de 42% des élèves étaient issus d'une famille agricole, cette proportion a baissé très régulièrement au profit des autres catégories socioprofessionnelles : 31,2% en 1992, 24,9% en 1994, 21,3% en 1997, 20% en 2001, 19% en 2002, 18% en 2003.

Après plusieurs années de stabilité autour de 37 000 enfants issus du milieu agricole, une baisse significative est observée à chaque rentrée à partir de 2000 : 35 886, puis 34 625 en 2001, 32 639 en 2002 et 31 037 en 2003. Cette évolution n'est pas sans rapport avec l'évolution du nombre des naissances dans les ménages agricoles.

Dans l'enseignement public, plus d'un élève sur cinq (21,3%) est issu d'une famille agricole pour 15,8% dans l'enseignement privé.

· Les évolutions entre formations générales et formations technologiques et professionnelles – Les évolutions entre secteurs professionnels

L'un des principaux axes du 3^{ème} schéma était de structurer l'enseignement agricole à partir du champ d'action du ministère de l'agriculture et de la pêche. Cet objectif, aux racines fortement ancrées sur la multifonctionnalité de l'agriculture (agriculture productrice et matières premières, de « services », occupation et aménagement du territoire, transformation des produits...) devait se traduire dans la représentation des effectifs puisque l'enseignement agricole vise à former les futurs acteurs de ces secteurs d'activité dans le cadre de la stratégie retenue pour le développement de l'agriculture française.

Ainsi, le 3^{ème} schéma s'était donné comme objectif de rassembler 75 à 77% des élèves dans les formations technologiques et professionnelles.

Depuis 1997, les formations générales ont, dans un premier temps, vu leur importance régresser. Mais lors des rentrées 2000, 2001, 2002 et 2003 cette tendance s'inverse à nouveau, la part des formations technologiques et professionnelles régressant : 74,6% en 1999, 74% en 2000, 73,3% en 2001, 72,6% en 2002, 72,4% en 2003.

Là aussi, la différenciation public/privé est nette : dans le secteur public la part des formations technologiques et professionnelles représente 78,8% en 2003 alors qu'elle se situe à 68,3% dans le secteur privé.

Importance des champs professionnels dans les secteurs public et privé

1997-1998	secteur	CAPA	BEPA	BTA/B.Pro/T	BTSA	TOTAL
production	public	220	9924	10913	6795	27852
	privé	1547	12320	6942	3472	24281
transformation	public	0	686	2022	2698	5406
	privé	0	743	938	974	2655
aménagement	public	182	3485	5673	2844	12184
	privé	1033	4580	3364	1221	10198
service/tertiaire	public	0	3815	3039	1730	8584
	privé	1906	23055	10022	1392	36375
total	ensemble	4888	58608	42913	21126	127535

2003-2004	secteur	CAPA	BEPA	BTA/B.Pro/T	BTSA	TOTAL
production	public	408	9171	10591	5976	26146
	privé	1983	10949	7753	3182	23867
transformation	public	0	674	1511	1817	4002
	privé	0	435	708	643	1786
aménagement	public	278	3842	6437	3405	13962
	privé	1234	4278	3390	1411	10313
service/tertiaire	public	91	4080	2817	1780	8768
	privé	3110	21639	10057	1454	36260
total	ensemble	7104	55068	43264	19668	125104

Le secteur de la production reste le plus fortement représenté. Il regroupe 40,7% des effectifs des formations technologiques et professionnelles en 2003 et 50013 élèves. Ce secteur est largement touché par la baisse de recrutement depuis 1999.

Le secteur des services, qui a regroupé environ 45 000 élèves en 1997, 1998 et 1999, a vu ses effectifs baisser fortement à la rentrée 2000 (43 581 élèves) et à la rentrée 2001 (42 961 élèves) puis se redresser légèrement à la rentrée 2002 (43347 élèves) et progresser fortement à la rentrée 2003 (45028 élèves). Sa part relative, égale à 35% en 1997, se situe à 34,7% en 2002 et à 36% en 2003.

Le secteur de l'aménagement a été moins soumis aux variations en restant proche de 24 000 élèves ce qui représente, en 2003, 19,4% des formations technologiques et professionnelles.

Après une progression jusqu'en 1998, le secteur de la transformation s'affaiblit d'année en année en effectifs et en part relative. Il représente moins de 5 800 élèves en 2003 et 4,6% des effectifs. Cette évolution est inquiétante pour le secteur des industries agroalimentaires toujours à la recherche de personnels qualifiés. L'image des formations et des métiers visés n'est pas aujourd'hui satisfaisante.

Bilan des objectifs chiffrés du 3^{ème} schéma concernant la répartition des effectifs

	Effectifs globaux au terme initial du 3 ^{ème} schéma	% des formations technologiques et professionnelles	% secteur production	% secteur tertiaire et services	% secteur aménagement	% secteur transformation
Objectifs annoncés	190 à 195 000 élèves	75 à 77%	40 à 42%	32 à 34%	16 à 18%	8 à 10%
Constat Rentrée 2002	172122 élèves	72,6%	41,2%	34,7%	19,1%	5%
Constat Rentrée 2003	172780 élèves	72,4%	40%	36%	19,4%	4,6%

L'engagement, pris par le ministre de l'agriculture et de la pêche, Louis LE PENSEC, de renforcer la place des établissements publics pour mieux affirmer le rôle moteur qu'ils doivent jouer dans le développement du service public d'enseignement agricole n'est pas atteint. La part de l'enseignement agricole public, mesurée à partir des effectifs scolarisés, s'affaiblit et ne représente plus que 38,8% en 2003.

Le tableau ci-après relatif à l'évolution du nombre de classes et de formations de 1985 à 2003 pour l'enseignement public et l'enseignement privé montre que l'offre de formation dans les établissements publics s'est accrue sans discontinuer depuis 1985. La transformation des CAPA en un an en CAPA en deux ans a contribué à augmenter le nombre de classes ouvertes dans l'enseignement privé (+75 classes en 1996 et 1997, +95 classes entre 1998 et 2002), l'enseignement public n'étant intéressé que par 12 classes.

Evolution du nombre de classes et de formations de 1985 à 2003

Années	Etablissements publics		Etablissements privés	
	nombre de classes	créations nettes par période	nombre de classes	créations nettes par période
1985	2264	+ 295	4450	+ 193
1992	2559		4643	
1997	2785		4779	
1998	2839	+ 226	4818	+ 136
1999	2921		4889	
2000	2983		4967	
2001	3033		5020	
2002	3063	+ 286	5058	+ 300
2003	3071		5079	

1.2. Le constat des effectifs d'apprentis

Un ralentissement de la croissance des effectifs

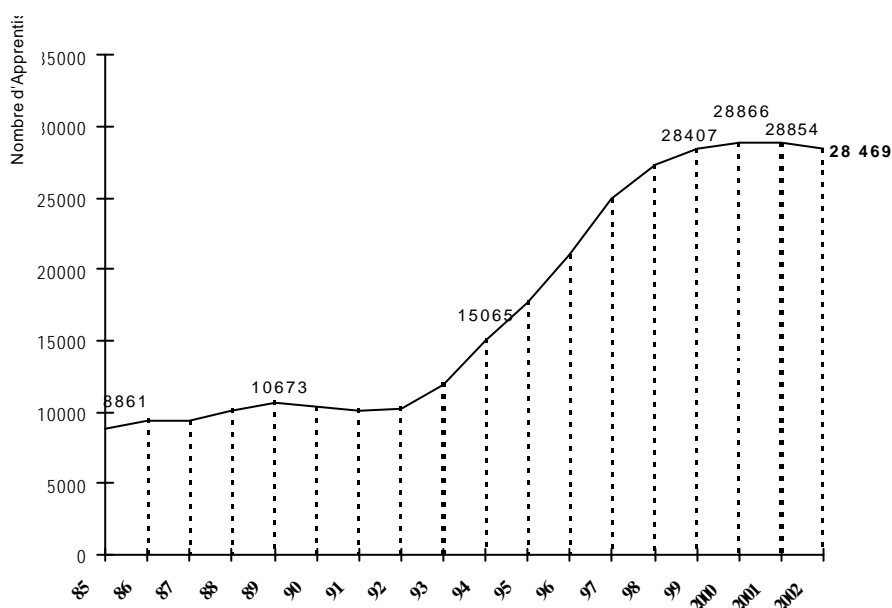
De 1992 à 1997, le nombre d'apprentis est passé de 10 304 à 24 966.

Cette explosion a succédé à une longue phase de stagnation au cours de laquelle le nombre d'apprentis oscillait autour de 10 000 apprentis. Elle a été encouragée par plusieurs textes législatifs (lois de 1987 puis lois de 1992 et 1993) qui ont achevé la décentralisation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, et diversifié les formations. Les stratégies conjointes des politiques régionales et des projets des établissements ont visé à la fois l'ouverture très large de l'éventail des diplômes du niveau V au niveau III (voire parfois au niveau ingénieur) et la diversification des spécialités de formation.

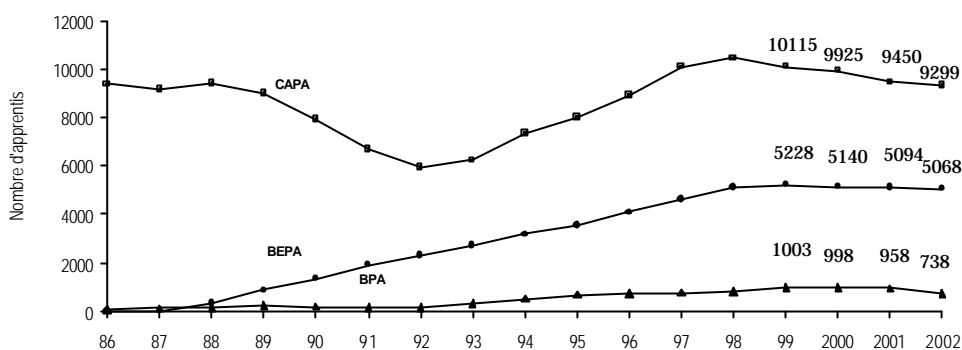
Au cours de la période 1998 à 2002, la progression des effectifs d'apprentis s'est ralentie très fortement (27 343 apprentis en 1998 ; 28 407 en 1999, 28 866 en 2000, 28 854 en 2001, 28 469 en 2002), l'élévation des niveaux se poursuivant dans la voie tracée depuis plusieurs années.

Les apprentis sont pour 77,7% d'entre eux accueillis dans des centres de formation d'apprentis composant les EPLEFPA. Le développement rapide et important de l'apprentissage n'est pas sans poser quelques difficultés : difficultés à trouver des maîtres d'apprentissage dans plusieurs secteurs principalement tournés vers des métiers en émergence (gestion et protection de la nature, services en espace rural...) ; concurrence entre voie scolaire et voie apprentissage pour certains baccalauréats professionnels ou certains BTSA... Aussi, la coordination des décisions d'ouverture de tels cycles entre les régions et l'État est pleinement justifiée. Les plans régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes élaborés par les régions et les projets régionaux de l'enseignement agricole élaborés par les DRAF/SRFD devraient agir en ce sens, en synergie, en apportant un maximum de cohérence au dispositif.

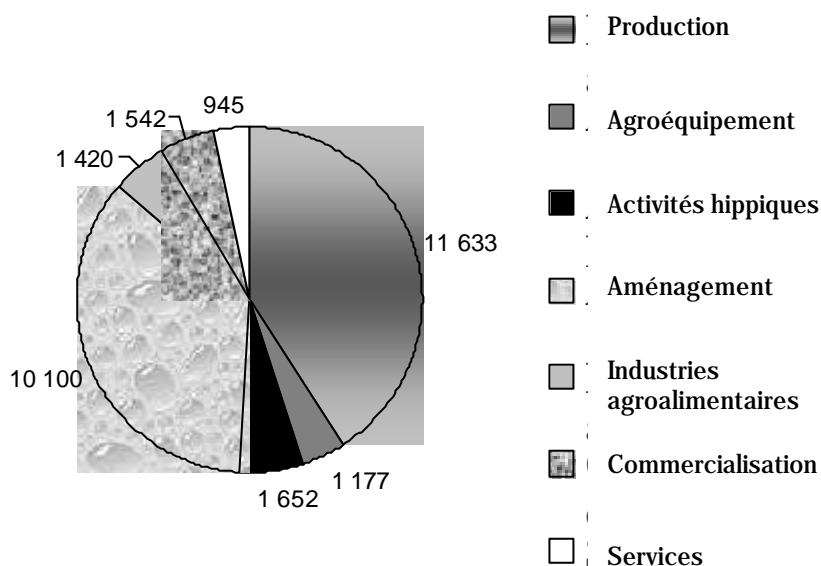
Evolution des effectifs d'apprentis



Evolution des effectifs d'apprentis par diplômes de niveau V



Répartition des effectifs d'apprentis par secteur d'activité



Deux grands secteurs regroupent la grande majorité des apprentis :

le secteur de la production agricole, qui avec les activités hippiques et l'agroéquipement rassemble en 2002-2003 50,8% des apprentis. La baisse du secteur production observée ces dernières années se poursuit : 55,8% en 1999, 53,4% en 2000, 52% en 2001, 50,8% en 2002,

le secteur de l'aménagement qui rassemble plus du tiers des apprentis (35,5%) continue à progresser.

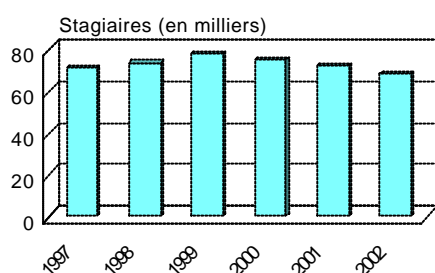
1.3. La formation professionnelle continue

Un dispositif de formation professionnelle continue, d'année en année, en situation moins favorable. Le volume global des actions a amorcé depuis 1994 une baisse régulière qui devient inquiétante en 2001 et 2002.

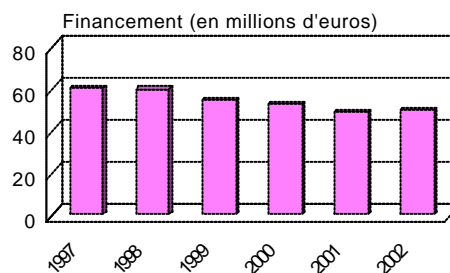
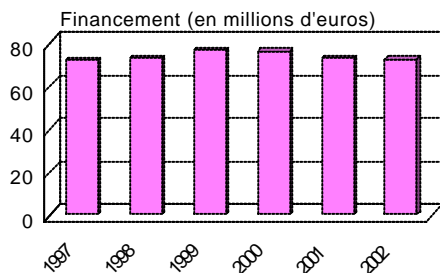
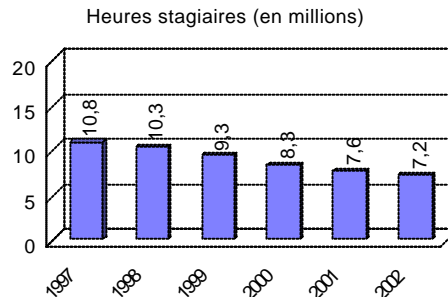
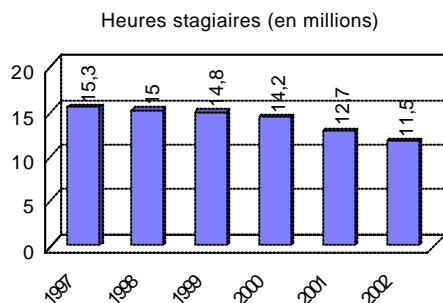
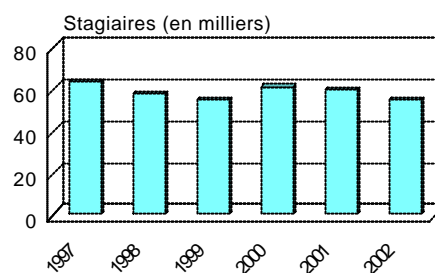
Dans le même temps, les volumes financiers concernés ont également évolué à la baisse tout en se restructurant selon l'origine des fonds.

La formation professionnelle continue

Centres publics



Centres privés



2. Orientations du 3^{ème} schéma et premiers résultats

Les missions confiées par le législateur à l'enseignement agricole et leur mise en synergie sont à la source des axes stratégiques et des orientations retenues par le 3^{ème} schéma national, arrêté le 13 mars 1998 par le ministre de l'agriculture et de la pêche Louis LE PENSEC, au moment où les réflexions relatives au projet de loi d'orientation agricole étaient déjà bien avancées.

Il n'est donc pas surprenant de retrouver dans le 3^{ème} schéma national de nombreuses problématiques développées dans la loi d'orientation agricole promulguée le 9 juillet 1999.

2.1. Le 3^{ème} Schéma National avait fait siens les axes stratégiques retenus dans le second schéma et mis un accent particulier sur deux axes stratégiques essentiels :

- l'enseignement agricole : composante active du système national d'éducation et de formation,
- l'enseignement agricole : un enseignement structuré sur la promotion de ceux qu'il accueille.

L'enseignement agricole : composante active du système national d'éducation et de formation

L'enseignement agricole contribue à l'atteinte des objectifs de la Nation en matière d'éducation et de formation. Il participe en particulier à ceux définis par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. L'enseignement agricole a continué ces dernières années à jouer pleinement ce rôle en proposant des réponses à travers de la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle traitées à égale dignité et articulées avec l'enseignement supérieur comme avec l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Des évolutions importantes ont été engagées au cours de la dernière décennie. Il convient d'en réaliser un bilan :

La voie professionnelle donne aux jeunes la possibilité d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'un métier tout en favorisant des parcours d'un niveau de qualification vers des niveaux supérieurs.

Le premier niveau est sanctionné par le diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle agricole. La quasi-totalité des CAPA a été rénovée et son image révalorisée. Les parcours scolaires conduisent à présent ces CAPA en deux années d'études après les classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le brevet d'études professionnelles agricoles est devenu en quelques années la propédeutique du baccalauréat professionnel tout en conservant ses atouts d'insertion. Les textes pris en commun avec l'éducation nationale ont permis la mise en place à la rentrée 1996 des premiers baccalauréats professionnels spécifiques à l'enseignement agricole. Chaque année de nouvelles spécialités du baccalauréat professionnel prennent la place des BTA. Plus de 17 000 élèves et 4000 apprentis sont à présent inscrits dans les filières conduisant au baccalauréat professionnel. La création de baccalauréat professionnel dans le secteur des services n'est pas encore effective.

Les BTSA enfin visent à assurer une insertion professionnelle au niveau III de qualification en donnant aussi la possibilité d'accéder à un niveau II notamment par la licence professionnelle et de préparer certains étudiants aux concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures agronomiques et vétérinaires notamment par les concours C.

La voie technologique offerte aux élèves de seconde générale et technologique et dans une moindre mesure aux titulaires d'un BEPA, débouche sur la préparation de baccalauréats technologiques, voie organisée en vue de préparer ceux qui la suivent à la poursuite de formations supérieures.

Les décrets et arrêtés portant sur le baccalauréat technologique pris en commun avec l'éducation nationale ont permis la transformation de certains BTA en baccalauréats technologiques dès 1993. Le développement du baccalauréat technologique a été très rapide les premières années (14600 élèves en 1998 et 1999) avant de se stabiliser et de fléchir légèrement en 2001, 2002 et 2003. Le renforcement volontariste des effectifs de seconde et de baccalauréat technologique est une nécessité pour consolider le vivier des BTSA.

La voie générale, ouverte à tout élève sortant de classe de seconde générale et technologique, contribue à former des bacheliers scientifiques dans un parcours propre à l'enseignement agricole. Elle permet aussi au travers des classes préparatoires BCPST et post-BTSA l'accès aux écoles d'ingénieurs et vétérinaires et en licence de l'Université.

La place des 4^{ème} et 3^{ème} s'est fortement développée entre 1997 et 2003 (augmentation des effectifs de +7,3%) et notamment en 2002 et 2003 répondant à une demande sociale forte des familles en prise avec les difficultés du collège et créant ainsi de réelles difficultés budgétaires.

Pour prendre toute sa place dans le système éducatif national, l'enseignement agricole a engagé une coopération étroite avec le Ministère de l'éducation nationale en revendiquant une large autonomie et une expression forte de sa propre dynamique au sein d'une cohérence nationale. Des avancées sont encore attendues au niveau des baccalauréats professionnels et technologiques notamment pour le secteur des services.

L'enseignement agricole : un enseignement structuré sur la promotion de ceux qu'il accueille.

Le troisième schéma précisait que, en dépit des résultats déjà obtenus, c'est dans ce domaine que les efforts devront porter prioritairement..

· Les résultats aux examens

Les résultats aux examens sont en amélioration régulière depuis 1997. Ils atteignent globalement près de 81% de réussite en 2001 et 79% en 2002 et 2003. L'objectif de 80% visé par le 3^{ème} schéma national est pratiquement atteint.

Les résultats des CAPA sont proches des 85% visés. Pour le BEPA, après un taux proche de 85% en 2001, les résultats avoisinent les 82% en 2002 et 2003. Des efforts ont été accomplis pour l'amélioration des résultats des BTA et baccalauréats professionnels sans encore atteindre le taux de 85% escompté.

Pour le baccalauréat scientifique, les résultats des sessions 2000, 2001, 2002 et 2003 sont en hausse significative et dépassent largement le taux de 77% visé.

Les résultats du BTSA progressent également, dépassant le plus souvent le taux de 74% escompté (77% en 2000, 76,8% en 2001, 75% en 2002 mais 73% seulement en 2003).

Cette avancée à tous les niveaux s'est traduite par une augmentation globale du nombre des diplômés qui est passé de 53 505 en 1997 à 62 662 en 2001 (+ 17%). Une baisse du nombre des diplômés est cependant perceptible en 2002 et en 2003, liée à la baisse des effectifs scolaires.

· Les taux de redoublement

L'amélioration du taux de réussite aux examens s'accompagne d'une diminution du taux de redoublement dans les classes terminales des cycles.

L'objectif visant à porter le taux de réussite des redoublants à 80% est difficilement mesurable sans une base nominative d'élèves encore non disponible à ce jour mais prévue dans le nouveau système d'information.

La réduction du taux de redoublement dans les classes de début de cycle est effective notamment en 4^{ème}, en CAPA, en seconde professionnelle, en première BTA et en BTSA₁ où les taux deviennent inférieurs à 5%.

En première baccalauréat professionnel, le taux de redoublement avoisine 3%.

Le taux de redoublement en seconde générale et technologique évolue peu et reste proche de 10%. Il se démarque cependant du taux observé à l'éducation nationale, voisin de 15%, mais il est vrai que l'enseignement agricole accueille déjà, en classe de seconde, des redoublants venant de l'éducation nationale.

· Les poursuites d'études

Les tendances observées ces dernières années dans la progression des poursuites d'études au sein de l'enseignement agricole, voie scolaire, se confirment, notamment avec des meilleurs résultats aux examens.

Le CAPA est avant tout un diplôme de fin d'études et d'entrée dans la vie active pour une majorité des jeunes (66,4% des élèves inscrits en CAPA₂ et 61,3% des jeunes inscrits en CAPA en un an sortent du dispositif). Ceux qui poursuivent leurs études s'inscrivent en BEPA (31,4% pour les CAPA en deux ans du secteur public, 19% pour les CAPA en deux ans du secteur privé). Le passage vers le baccalauréat professionnel reste modeste pour les CAPA en deux ans mais plus fréquent dans l'enseignement public ;

les poursuites d'études après le BEPA vers le niveau IV se stabilisent après une forte progression ces dernières années pour atteindre 58% des inscrits en BEPA2 dans le secteur public et 43,5% dans le secteur privé. Cette évolution se fait au profit du baccalauréat professionnel, le BTA disparaissant progressivement. Le BEPA est devenu la propédeutique du baccalauréat professionnel, véritable voie promotionnelle pour les BEPA.

les poursuites d'études du baccalauréat technologique vers le BTSA voie scolaire restent très stables globalement (53% des inscrits en terminale). En 2001, près de 3850 diplômés du baccalauréat technologique sont entrés en BTSA₁ voie scolaire ; en 2002 3700, soit près de 70% des diplômés ; un peu moins d'un quart des élèves inscrits en terminale baccalauréat scientifique dans l'enseignement agricole poursuit des études en BTSA voie scolaire . Ce taux est sensiblement identique dans les deux secteurs public et privé.

le taux de passage du baccalauréat professionnel agricole vers le BTSA voie scolaire se stabilise à 23% des inscrits et concerne plus de 1700 jeunes. Une évolution de cette situation ne peut être effective sans un accompagnement pédagogique volontariste.

· Les abandons en cours de cycle et sorties sans qualification

Les objectifs visant à conduire les élèves et apprentis au terme de leur formation et cherchant à réduire fortement les sorties sans qualification constituaient une priorité du 3^{ème} schéma national.

Les sorties dites « en cours de cycle » sont globalement en baisse mais leur niveau apparaît toujours trop important.

Au niveau V, ces sorties restent élevées : autour de 14% en seconde professionnelle.

En classes de 4^{ème}, le niveau des sorties reste préoccupant (autour de 19%). Il en est de même à l'issue de la classe de 3^{ème}, où près d'un jeune sur deux ne poursuit pas ses études dans l'enseignement agricole voie scolaire. Certes, certains élèves choisissent la voie de l'apprentissage, d'autres une réorientation à l'éducation nationale, mais hélas de nombreux jeunes sortent encore du dispositif sans qualification (autour de 5%).

Les sortants sont moins importants au niveau IV et baissent légèrement. Il représente 10% dans le secteur public, 15,3% dans le secteur privé.

En BTSA l'abandon concerne presque 15% des étudiants. Ce sont encore plus de 1 500 étudiants qui n'achèvent pas leur formation ou qui se réorientent notamment vers l'université au cours du premier trimestre scolaire.

· L'insertion scolaire et professionnelle

Depuis 1993, la DGER réalise, avec le concours de l'ENESAD, des enquêtes régulières sur le devenir scolaire et professionnel des élèves, étudiants et apprentis, quatre ans après la fin de la scolarité. Ces enquêtes, réalisées non sur échantillon mais auprès de la totalité des élèves inscrits en classe de fin de cycle, constituent autant un outil d'évaluation du dispositif qu'un moyen d'information du public.

Ces enquêtes ont été présentées récemment devant le Comité de label du Conseil national de l'information statistique (CNIS) qui leur a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique et le visa les rendant obligatoires.

Les résultats des deux dernières enquêtes sur les quatre niveaux de diplômes sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Résultats des deux dernières enquêtes sur les quatre niveaux de diplômes

diplômes	Taux d'insertion %			Taux de chômage %		
	G	F	T	G	F	T
CAPA						
Enquête 2003 sortants 1999	81,4	51,4	65,1	13,9	37,8	26,1
----- rappel 2001 sortants 1997	87,9	62,2	73,3	7,1	29,9	19,7
BEPA						
Enquête 2002 sortants 1998	86,2	76,8	80	6,3	13,4	10,9
----- rappel 2000 sortants 1996	78,7	72,7	74,9	7	16,4	13
BTA						
Enquête 2003 sortants 1999	88,9	82,2	83,6	6,3	8,2	7,8
----- rappel 2001 sortants 1997	92	81,6	87,7	2,7	9,4	5,3
BAC PRO agricole						
Enquête 2003 sortants 1999	94,8	86,7	93,3	2,5	7,4	3,4
BTSA						
Enquête 2002 sortants 1998	95	88	92,7	2,7	7,6	4,3
----- rappel 2000 sortants 1996	94,6	89,1	93	2,9	6,4	3,9

Situés dans un contexte de sortie d'embellie économique, les taux d'insertion ne s'améliorent pas pour tous les niveaux de diplômes. Les écarts entre les taux d'insertion des filles et des garçons tendent à augmenter au détriment du public féminin et dans les faibles niveaux de qualification.

Le BTSA apparaît plus fortement comme un diplôme d'insertion dans une conjoncture favorable à l'emploi. Le taux d'insertion se situe globalement à 93% en 2002. Seulement 4,3% des formés sont à la recherche d'un emploi.

Le BTA est surtout un diplôme d'insertion. Les poursuites d'études diminuent régulièrement. L'arrivée des baccalauréats professionnels ne peut que renforcer cette tendance. Le taux d'insertion est de 83,6% et le taux de chômage de 7,8%.

Le Baccalauréat professionnel agricole (qui remplace progressivement les BTA) affiche des résultats très satisfaisants avec un taux d'insertion de 93,3% et un très faible taux de chômage de 3,4%. Même si la finalité du diplôme est l'insertion professionnelle, la poursuite d'études concerne 44% des diplômés dont les 4/5 préparent un BTSA.

Le BEPA apparaît de plus en plus comme un diplôme donnant accès à la poursuite d'études, essentiellement dans l'enseignement agricole. En dépit de l'augmentation importante des effectifs, l'insertion s'améliore pour les hommes et les femmes y compris dans le secteur des services.

Le CAPA, diplôme essentiellement d'entrée dans la vie active, affiche un taux d'insertion de 65,1% qui se situe en baisse avec une différence très marquée garçons/filles (81,4% pour les garçons, 51,4% pour les filles) liée aussi à la fréquentation de formations différentes.

Globalement, on peut estimer que des avancées certaines ont eu lieu au cours de la période de validité du 3^{ème} schéma national concernant l'axe stratégique : « un enseignement centré sur la promotion de ceux qu'il accueille. » Ces résultats encourageants ne pouvaient être obtenus sans une action volontaire et soutenue de tous les acteurs. Il convient de la poursuivre en portant une attention particulière aux abandons en cours de cycles et sorties sans qualification.

2.2. Le troisième schéma prévisionnel national des formations s'était fixé cinq grandes séries d'orientations

pour la période 1998-2002 qui visaient les thèmes suivants : la citoyenneté, l'ambition de former des professionnels mobiles et cultivés, l'adaptation constante des formations, l'adaptation des métiers d'enseignants et enfin l'établissement, lieu d'exercice des missions.

· La citoyenneté

Depuis de longues années, les référentiels de formation élaborés par le ministère de l'agriculture comprennent des contenus relatifs à l'éducation du futur citoyen, s'appuyant sur des pratiques pédagogiques faisant appel à la pédagogie de projet à l'initiative conjuguée des enseignants et des élèves. Depuis 1999, un enseignement spécifique d'éducation à la citoyenneté est proposé dans les programmes de baccalauréat scientifique. Il concerne aussi le programme rénové du baccalauréat technologique dont la mise en place est réalisée à la rentrée 2002.

Au travers des responsabilités exercées aux niveaux local, régional, national dans les différents conseils, les délégués des élèves deviennent des acteurs à part entière qui sont écoutés et peuvent être force de proposition pour le dispositif de l'enseignement agricole public.

Un décret en préparation devrait permettre aux délégués des élèves élus au niveau national de prendre part aux votes du Conseil national de l'enseignement agricole. Des représentants des délégués des élèves, élus au niveau national, participent au Conseil national de la vie lycéenne de l'éducation nationale, au Conseil national de la jeunesse mis en place au ministère de la jeunesse et des sports ainsi qu'à des projets européens.

Les délégués des élèves des DOM peuvent désormais participer aux deux Conseils annuels nationaux des délégués des élèves de l'enseignement agricole.

L'éducation à la citoyenneté se traduit aussi au niveau des programmes régionaux d'actions incitatives dont une des thématiques prioritaires est constituée par les projets citoyens, coopératifs et mutualistes pour les élèves, les étudiants, les apprentis et les stagiaires (enseignement public). L'objectif de cette thématique est d'encourager les initiatives, les projets centrés sur les apprenants.

Ces projets doivent permettre d'aider les publics en formation dans leur démarche d'accès à la citoyenneté, notamment dans l'exercice de leurs responsabilités de représentants des élèves, apprentis et stagiaires, de répondre aux sujets qui les préoccupent, en particulier ceux liés à l'éducation à la santé et à la sexualité, incluant la prévention des conduites à risque, des consommations de substances psychoactives et des dépendances, de les inviter à aborder des grandes questions d'actualité. Ces projets sont citoyens car dans leur démarche ils doivent s'appuyer sur l'initiative des apprenants, leur capacité à proposer, à innover.

· Former des professionnels mobiles et cultivés

Former des professionnels mobiles et cultivés, seconde orientation du 3^{ème} schéma national, s'intègre dans la perspective engagée de mutation profonde du travail avec une professionnalité de plus en plus complexe et la nécessité d'apprendre tout au long de la vie.

Cette exigence nécessite, certes, une adaptation progressive des référentiels pour articuler formation initiale et formation continue. Il s'agit là d'une action à conduire sur le moyen et le long terme.

La formation de professionnels mobiles et cultivés, aptes à comprendre les grands enjeux nationaux et internationaux, est grandement favorisée par la place des stages, stages réalisés en France ou encore à l'étranger, qui permettent la découverte de réalités différentes et l'enrichissement de la formation.

Afin de faciliter la mobilité internationale des apprenants, la DGER finance différents types de bourses (échanges linguistiques, autour de 1200 bourses BTSA, bourses enseignement supérieur long). Les aides des collectivités territoriales et des programmes Socrates II et Leonardo Da Vinci II, au niveau européen, permettent de financer de nouvelles bourses ou d'en abonder d'autres. L'extension, dès 2003, des bourses pour stages à l'étranger aux élèves de baccalauréat professionnel constitue une avancée importante.

La DGER a précisé, par circulaire du 26 juin 2001, ses objectifs et attentes pour la mission de coopération internationale des établissements d'enseignement agricole

· L'adaptation constante des formations

Cette évolution, qu'il faut sans cesse remettre en chantier pour assimiler les avancées des sciences et techniques, pour favoriser l'émergence des nouvelles activités, pour accompagner les mutations des secteurs agricoles et alimentaires, voit sa légitimité renforcée avec la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Cette dernière redéfinit en effet le contrat passé en 1960 entre la nation et l'agriculture française dont les «fonctions économiques, environnementales et sociales doivent participer à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable.»

Les nouveaux rapports entre agriculture et société, entre agriculture et alimentation, entre agriculture et environnement, entre agriculture et territoire sont des atouts pour un renouvellement de l'enseignement agricole.

Le 3^{ème} schéma national avançait plusieurs objectifs-actions concernant l'adaptation des formations.

Le BTSA services en espace rural a vu le jour à la rentrée 1998. La DGER a souhaité maintenir le dispositif sous statut expérimental. Il est en effet indispensable de poursuivre le bilan des 16 filières ouvertes, avec un examen précis de l'insertion des diplômés, avant toute nouvelle extension du dispositif.

L'achèvement de la transformation des BTA en baccalauréats professionnels et baccalauréats technologiques n'a pas été complètement conduit à son terme.

Quelques baccalauréats professionnels nouveaux, spécifiques à l'enseignement agricole, ont remplacé les BTA correspondants ces dernières années : baccalauréat professionnel technicien conseil vente d'animaux de compagnie en 1999, baccalauréat professionnel productions aquacoles en 2000, baccalauréat professionnel élevage canin et félin en 2001, baccalauréat professionnel technicien conseil vente de produits horticoles et de jardinerie et baccalauréat professionnel travaux forestiers en 2002, baccalauréat professionnel "technicien-conseil vente de produits frais et qualité" et baccalauréat professionnel "technicien-conseil vente de vins spiritueux" en 2003

Mais l'évolution du secteur des services (plus de 250 filières) a pris du retard, la création des baccalauréats étant reportée à la rentrée 2005.

Le BTA laboratoire d'analyse dont la suppression était annoncée pour 2002 est maintenu. Les enjeux de la sécurité alimentaire ont profondément modifié le contexte ; ces enjeux seront à la source de la réflexion qui devra s'engager sur les nouveaux métiers et les formations liés à la qualité et à la sécurité alimentaire.

La rénovation des CAPA avec leur transformation en filières en 2 ans est en voie d'être achevée, seuls deux secteurs y ont échappé à ce jour : les lads et jockeys et l'agriculture des régions chaudes.

Les premières *licences professionnelles* habilitées en 2000, 2001, 2002 et 2003 complètent le dispositif actuel permettant aux titulaires du BTSA qui le souhaitent d'accéder à un diplôme de niveau supérieur. Ces licences professionnelles, mises en place par les universités, prévoient certaines cohabilitations avec des établissements d'enseignement supérieur et un partenariat avec des établissements d'enseignement technique. Onze licences professionnelles, habilitées en 2000, comportent un partenariat avec l'enseignement agricole. Elles sont trente et une en 2001 et près de soixante en 2002.

Un important travail de rénovation des *certificats de spécialisation* a été conduit ces dernières années. Sur les 57 certificats créés suite à l'arrêté de 1983, 37 ont été supprimés et 47 nouvellement créés dont 17 au cours de l'année 2001.

Pour les *brevets professionnels agricoles* (BPA), des études d'ingénierie ont débuté concernant les domaines de la forêt, de l'agroéquipement, des industries agroalimentaires, des travaux paysagers, de la vigne et du vin et de l'horticulture. Ces travaux se sont poursuivis en 2002 en prenant en compte le développement de modalités d'évaluation certificatives favorisant la reconnaissance et la validation d'acquis et l'évolution du dispositif de certification en UC.

· Adapter les métiers de formateurs

La formation des maîtres de l'enseignement agricole constitue un enjeu d'importance dans un contexte où s'amorce un renouvellement des générations et se confirme une volonté forte de déprécarisation.

Le dispositif en place n'a pas subi de réforme majeure mais plutôt des adaptations. Ainsi, l'ensemble des sections des concours d'enseignants a été redéfini pour les adapter aux besoins actuels. La création, en CAPESA et PLPA, de sections «technologies informatiques et multimédia» permet de faire face aux besoins liés à l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication.. La création, par

les concours réservés, d'une section PLPA « ingénierie de formation professionnelle » répond aux spécificités du système éducatif agricole et notamment au rôle joué par les CFPPA.

Un dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels s'est mis en place depuis la rentrée 2000 (dispositif TUTAC). Sa mise en ligne le rend accessible à tous les enseignants.

Les agents lauréats à un concours bénéficient d'une généralisation des parcours individualisés de formation.

La participation aux actions de formation continue proposées par le ministère de l'éducation nationale est facilitée pour les enseignants du ministère de l'agriculture et de la pêche.

La formation des chefs d'établissement est renforcée.

· L'établissement, lieu d'exercice des missions

La mise en œuvre des missions confiées à l'enseignement agricole se fait au niveau des établissements dans le cadre de leurs projets.

Le projet d'établissement institué par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 adapte à la réalité locale les orientations nationales afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques du bassin de formation dans lequel s'insère l'établissement.

A partir des dispositions législatives connues, le 3^{ème} schéma national a rappelé l'obligation et la nécessité pour chaque établissement de se doter d'un projet d'établissement élaboré en large concertation et mettant en œuvre, avec toute la synergie nécessaire, les missions.

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a expressément confirmé cette obligation dans l'article L.811-8 du code rural en disposant que : « chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles établit un projet d'établissement. Celui-ci définit les modalités particulières de mise en œuvre des programmes et référentiels nationaux mentionnés à l'article L.811-2 du code rural ainsi que les actions relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement. Il comporte une partie relative à l'évolution des structures pédagogiques. Le projet d'établissement est élaboré et adopté dans les conditions prévues par l'article 18 de la loi d'orientation sur l'éducation pour une durée de trois à cinq ans. La mise en œuvre du projet d'établissement fait l'objet d'une évaluation dans les conditions fixées par le ministre de l'agriculture. »

Cette dernière disposition n'a pas été mise en place à ce jour : l'évaluation de l'état exhaustif des projets d'établissement reste à conduire en prenant en compte l'expérience acquise dans ce domaine par l'inspection de l'enseignement agricole.

La généralisation des projets régionaux de l'enseignement agricole (voir § 3) doit faciliter l'élaboration des projets d'établissement, leur donner une cohérence d'ensemble pour ainsi favoriser les coopérations entre établissements et éviter les concurrences et engager des partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche.

La loi du 9 juillet 1999 a par ailleurs donné une consécration législative à l'EPLFPA. Elle affirme que c'est le regroupement composite des centres qui constitue un EPLFPA. Les exploitations et ateliers technologiques sont élevés au rang de centres composant l'EPLFPA, à parité avec les centres d'enseignement et de formation. La mise en application de cette mesure est effective en janvier 2002, l'ensemble des arrêtés préfectoraux ayant pris en compte cette évolution sur proposition des DRAF/SRFD après concertation avec les services de la DGER.

La mesure relative à la transformation des LEGTA et LPA en LEGTPA dans un délai de cinq ans après la promulgation de la loi n'a pas été encore suivie d'effet à ce jour. Elle nécessite au préalable une réflexion sur la qualification des EPLFPA et la carte des EPLFPA.

La loi d'orientation agricole et le 3^{ème} schéma national affirment cette ambition de l'enjeu des projets pour l'exercice des missions de l'enseignement agricole sans lesquels l'établissement risque de perdre son enracinement dans son territoire.

3. Outils et procédures

Dans un souci de clarté et d'efficacité, le troisième schéma prévisionnel national des formations a souhaité faciliter la mise en œuvre de ses orientations par une série d'outils et de procédures regroupés en trois thèmes : la concertation, le pilotage et l'évaluation.

3.1. La concertation

La concertation à multiples facettes, parfois délicate, reste une constante de l'enseignement agricole. Les nombreuses séances du Conseil national de l'enseignement agricole, de la commission professionnelle consultative et de ses sous-commissions ainsi que le dialogue social contribuent, au niveau national, à la recherche des évolutions les plus adaptées sans lesquelles l'enseignement agricole risquerait d'être paralysé.

C'est sans doute au niveau régional que la concertation, si complexe et riche, doit progresser et évoluer vers une amélioration constante de ses conditions de fonctionnement avec un pas vers une homogénéité des pratiques et procédures. La charte de fonctionnement des CREA reste un objectif qui doit être conduit à son terme et mis en œuvre dans le respect de l'identité régionale.

3.2. Le pilotage de l'enseignement agricole

La taille de l'enseignement agricole, sa position spécifique dans le système éducatif national, sa dispersion géographique et son champ propre d'intervention exigent un pilotage national du dispositif confirmé par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Cela ne signifie aucunement que chaque décision est prise à l'échelon national. Ce pilotage exprime la stratégie de mise en œuvre du développement de l'enseignement agricole : les orientations et la programmation sont décidées nationalement, dans le respect du régime des compétences partagées entre l'Etat et les régions. Ce système apparemment complexe fonctionne dans la transparence et à la satisfaction du plus grand nombre des partenaires.

Le schéma prévisionnel national des formations en est l'outil stratégique essentiel comme le précise la loi : « la conduite du dispositif national de l'enseignement général, technologique et professionnel et de la formation professionnelle agricole est assurée par l'Etat sur le fondement de ce schéma. »

La généralisation des projets régionaux de l'enseignement agricole, appuyée sur le schéma national, constitue le socle de ce pilotage. La politique de projets y trouve une forte cohérence du niveau national au niveau de l'établissement en y intégrant au niveau régional le maillon manquant.

A l'image du projet académique du recteur, le projet régional de l'enseignement agricole (PREA), élaboré sous la responsabilité du DRAF/SRFD, définit la stratégie de l'Etat en région en tenant compte des spécificités régionales et en respectant les politiques publiques et particulièrement les orientations nationales en matière d'éducation et de formation. Il facilite l'élaboration des projets d'établissements et leur donne une cohérence d'ensemble. Il facilite l'action de l'autorité académique dans l'exercice de ses différentes missions notamment :

- au niveau de l'évolution des structures pédagogiques en explicitant les priorités régionales ;
- dans ses rapports avec les Conseils régionaux pour la mise en œuvre des compétences partagées entre l'Etat et les régions. Le projet régional se présente comme une contribution essentielle à l'élaboration par le Conseil régional du schéma prévisionnel régional et du PRDFPJ ;
- dans ses rapports avec le recteur d'académie ;
- dans ses rapports avec les professions concernées par l'enseignement agricole ;
- dans les liens à tisser avec l'enseignement supérieur et la recherche...

A la rentrée 2002, une quinzaine de régions étaient dotées d'un PREA soumis aux instances consultatives régionales et arrêté par la DRAF. Nés cependant dans des contextes différents, les PREA ont pris des formes diverses. Aussi, par circulaire du 26 novembre, la DGER a souhaité s'engager vers une généralisation de la mise en place des projets régionaux en harmonisant autant que possible les démarches tout en prenant en compte le contexte régional.

La publication du 4^{ème} schéma prévisionnel national des formations sera l'occasion pour les DRAF/SRFD d'actualiser les projets en place ou de finaliser les projets aujourd'hui engagés.

Les projets d'établissement évoqués page 18 évoluent progressivement, comme le demande la loi d'orientation agricole, vers de véritables projets d'EPLEFPA, intégrant en cela l'ensemble des missions avec toute la synergie nécessaire.

De nombreux établissements ont intégré l'exercice de la citoyenneté dans leur projet et se sont donné les moyens de la mise en place de la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Un inventaire précis de la situation reste à faire.

Désormais, le niveau local, le niveau régional et le niveau national sont dotés d'outils pour structurer leur action dans le cadre de la politique de projets tracée par la loi d'orientation agricole. Cette avancée devrait conduire à définir des perspectives de contractualisation pluriannuelle entre l'Etat, le niveau régional et les établissements conformément à la circulaire du Premier Ministre du 8 janvier 2001 relative aux directives nationales d'orientation.

3.3. L'évaluation des résultats de la politique publique

Tout en se voulant être un instrument de pilotage de l'enseignement agricole, le 3^{ème} schéma national se présente comme un outil d'évaluation des résultats de la politique publique conduite pour l'enseignement agricole.

Diverses instances internes et externes contribuent à cette évaluation :

- la DGER réalise annuellement le bilan des rentrées (enseignement technique, enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, apprentissage, actions de formation professionnelle continue) complété par des annuaires détaillés.

- les enquêtes de cheminement et d'insertion professionnelle sont réalisées sans interruption depuis 1993, non sur échantillon mais sur la totalité des inscrits en classes terminales quatre années avant l'année de l'enquête. Elles permettent de suivre à la fois le cheminement scolaire et l'insertion professionnelle à l'issue d'un CAPA, BEPA, BTA et baccalauréat professionnel, BTSA et à présent à l'issue de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ;

- le bilan du fonctionnement de la commission nationale de recrutement en classes BTSA de l'enseignement public est réalisé annuellement et mis à la disposition des établissements et futurs étudiants pour les aider à réaliser leurs dossiers d'inscription en toute connaissance de cause ;

- les travaux de l'inspection de l'enseignement agricole contribuent à l'évaluation du système éducatif. Ils donnent lieu à présent à la publication d'un rapport annuel ;

- l'Observatoire national de l'enseignement agricole, instance indépendante installée par le ministre le 4 décembre 1996 et partiellement renouvelée en septembre 2000, poursuit son travail de réflexion, d'évaluation et de prospective et formule des avis et recommandations sur l'enseignement agricole. Il produit chaque année un rapport détaillé comportant des thèmes spécifiques et le panorama de l'enseignement agricole. Plusieurs thèmes spécifiques ont été abordés ces dernières années, notamment les flux d'entrée dans les formations initiales scolaires, l'emploi et l'insertion des diplômés de l'enseignement technique agricole, le devenir des diplômés des écoles supérieures agronomiques et vétérinaires, les classes post BTSA – BTS – DUT et, plus récemment, les actions de coopération internationale dans l'enseignement technique agricole et la vie sociale et culturelle des élèves dans les établissements ; l'établissement acteur du développement ;

- des études diverses réalisées le plus souvent par des instances extérieures contribuent également à l'évaluation du dispositif. Les exemples suivants non exhaustifs peuvent être cités : le devenir des étudiants des classes préparatoires post BTSA, BTS, DUT (Université de Grenoble), la coopération éducative « établissements et vie scolaire de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale » (G. FOTINOS), la vie des élèves dans les établissements de l'enseignement agricole (Université de Toulouse – sciences sociales).

Au total, les diverses évaluations, tant internes qu'externes, réalisées tout au long de la période de validité du 3^{ème} schéma national montrent que les objectifs quantitatifs assignés n'ont pas tous été tenus, plus pour des raisons liées à la démographie scolaire qu'à une frilosité des pouvoirs publics en matière d'ouverture d'établissements, de classes ou de filières. Le retard pris dans la transformation des BTA, est à déplorer. L'amélioration sensible des résultats de l'insertion, de la lutte contre les redoublements est significative. Enrayer les sorties prématurées ou sans qualification du système d'enseignement agricole constitue un défi permanent : la fabrication d'outils de recueil des données adaptés au suivi de cohortes permettra de mieux

appréhender la réalité de certains flux (passage de la voie scolaire à l'apprentissage par exemple) et de réduire encore l'opacité qui demeure dans la connaissance des parcours individuels de formation.

Les objectifs qualitatifs sont plus difficiles à apprécier, dans la mesure où, cherchant à développer des formes d'éducation à la vie civique et à la vie sociale, ils ne peuvent être appréciés que dans leurs résultats observés sur la longue durée. De ce point de vue, des enquêtes longitudinales seraient susceptibles d'apporter des éclairages utiles sur certains aspects de la réussite de l'enseignement agricole.

La mise en place, l'analyse et l'évaluation des projets des EPL et des projets régionaux devraient figurer au premier rang des priorités du 4^{ème} schéma.